



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SIÈGE SOCIAL

PRÉSIDENT : JEAN-YVES CHEMIN

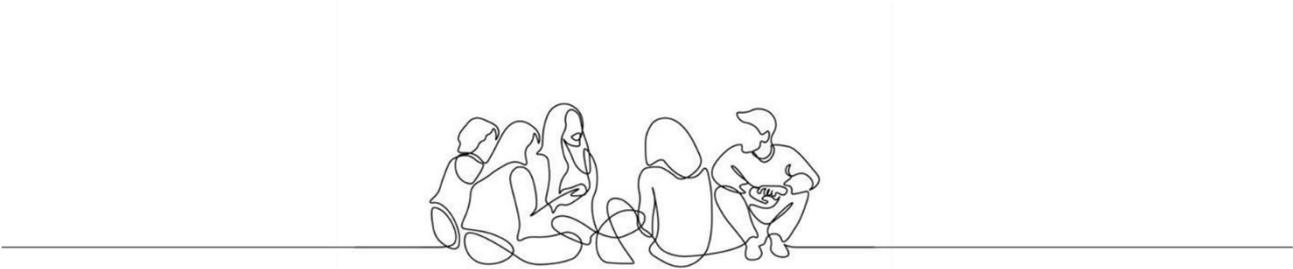
12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON | 04 90 80 63 80 | siege@advsea84.asso.fr

www.advsea.fr



SOMMAIRE

I- RAPPORT MORAL	5
II- L'ADVSEA	7
II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF	8
II-1.1. La gouvernance associative	9
II-1.2. la direction générale	10
II-1.3. Les instances de travail en 2024	12
II-1.4. La direction financière	13
II-1.5. Les ressources humaines	14
II.2. PERSPECTIVES 2025	16
III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES	17
III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES	18
III.2. ENFANTS ET FAMILLES SUIVIS.....	19
III.3. PREVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE	23
III.4. SIE – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE	27
III.5. AEMO – ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT	31
III.6. AGBF – AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL	35
III.7. MJPM – MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS.....	39
III.8. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ.....	43
III.9. SAPSAD AVIGNON ET CARPENTRAS	47
III.10. MECS MOULIN DU VAISSEAU.....	51
III.11. MECS LA VERDIÈRE	55
III.12. MECS LES SOURCES	59
COORDONNÉES DES SERVICES	62



I- RAPPORT MORAL

Jean-Yves CHEMIN
Président de l'ADVSEA



Nous avons traversé avec détermination et responsabilité une année 2024 marquée par un contexte politique et budgétaire difficile qui impacte également la protection de l'enfance alors que nos missions devraient être prioritaires.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire du 1^{er} avril 2025 sur **les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance** montre que nos difficultés ne sont pas liées à un contexte départemental particulier au Vaucluse, mais malheureusement le fruit **de graves insuffisances et de l'impensé des politiques publiques en France**.

Comme dans beaucoup de départements, les situations sociales se dégradent en Vaucluse, et nous sommes confrontés à des besoins croissants et se complexifiant. En 2024, l'association a poursuivi son engagement et son action sur l'ensemble des territoires avec pour impératif de garantir la qualité de nos prises en charge, dans la limite des moyens qui nous sont alloués.

Les rapports d'activité de nos différents pôles et services témoignent de notre capacité à répondre aux besoins de nos concitoyens en adaptant nos offres de service ou en apportant des réponses innovantes, ainsi c'est plus de 3000 enfants et adultes qui ont été accompagnés tout au long de l'année.

Concernant notre outil immobilier, nous devons reconnaître que nous n'avons pas su convaincre le Département de l'intérêt éco-responsable d'améliorer l'isolation thermique et d'abandonner l'utilisation de gaz et fuel dans nos locaux, pourtant, les investissements proposés sont aussi des économies financières de moyens termes. À l'exception notable des travaux de la nouvelle MECS de La Verdière, qui se sont déroulés conformément à nos objectifs pour permettre une mise en service au 1^{er} trimestre 2025, aucun des investissements proposés n'a été accepté. Nous

poursuivrons nos études et réitérerons nos propositions d'investissements en 2025 pour la mise aux normes et l'amélioration de l'usage éducatif de nos bâtiments.

Cette marche forcée vers des économies (de courts termes) a conduit le Département, d'une part à réduire notre périmètre d'intervention en Prévention spécialisée au profit d'un opérateur intervenant à effectifs et coûts réduits et d'autre part, à supprimer le financement d'un demi-poste de direction sur chacune des MECS du Moulin du Vaisseau et des Sources. Concernant ce dernier point, notre engagement et nos responsabilités en termes de sécurité et de qualité pour l'accueil des enfants dans ces deux maisons d'enfants, nous a conduit à maintenir les deux postes de direction et à engager un recours, faute d'accord amiable.

Une très bonne nouvelle pour la reconnaissance de nos professionnels et l'attractivité de nos métiers, l'accord dit « *Séгур pour tous* » a été agréé par l'État le 04/06/2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Nous avons mis en place cette prime dans les meilleurs délais à la rentrée 2024, mais son financement est à ce jour supporté totalement par notre association, comme pour beaucoup d'autres, en l'absence d'accord entre l'État et les départements.

Malgré une maîtrise des charges de fonctionnement et la réalisation de nos objectifs d'activité, grâce à la forte expertise de notre pôle comptable et la bonne gestion des directions et des équipes de l'ensemble des services, nous enregistrons des résultats globalement négatifs et une très forte dégradation de notre trésorerie. Les points évoqués ci-devant, (réduction d'effectif en Prévention, direction MECS et « *Séгур pour tous* »), sont les causes essentielles d'une telle dégradation.

Notre modernisation digitale a pris un nouveau départ avec l'appui de notre nouveau prestataire informatique désigné dans le cadre d'une procédure d'achat formalisée.

La modernisation de nos pratiques administratives s'est poursuivie et nous avons engagé le travail préparatoire au déploiement du « Dossier Unique de l'Usager ».

La vie de notre conseil d'administration en 2024 a été marquée par le départ de quatre administrateurs, dont l'ancien président ; au nom de l'association, je les remercie pour leurs engagements bénévoles durant de nombreuses années.

Nous avons ouvert la gouvernance de l'association à de nouveaux membres dans une démarche collaborative avec des acteurs du territoire apportant compétences liées à notre secteur et expérience d'ancien usager.

Nous avons également engagé une réflexion sur une modification des statuts, qui vous a été présentée en AGE.

Concernant les « richesses humaines », j'évoquais en 2024 la « construction » de nos équipes de direction et chefs de services et de l'ensemble de nos équipes ; ce travail a été poursuivi avec la volonté de recruter ou promouvoir au plus vite le professionnel à même d'occuper le poste vacant, c'est un impératif pour la « qualité de vie au travail » dans le service concerné et pour notre exigence de qualité dans l'exécution de nos missions auprès des enfants et des familles.

La qualité de nos recrutements passe également par des actions de longs termes engagés en 2023 et 2024, comme l'accueil de jeunes professionnels en apprentissage ou alternance et le développement de l'accueil de stagiaire en partenariat avec les différents instituts de formation ; en ce qui concerne l'apprentissage nous seront contraints, suite aux décisions budgétaires du Département, de ne pas accueillir de nouveaux jeunes professionnels en 2025 mais nous maintiendrons jusqu'à leurs termes les contrats en cours conformément à nos engagements envers ces jeunes professionnels.

Dans le cadre de notre politique de formation et d'ouverture vers l'ensemble des intervenants du secteur, nous avons invité Jean-Pierre ROSENZVEIG pour cinq journées d'études qui ont réuni plus de 40 professionnels, une prise de recul sur le quotidien essentielle pour nos équipes.

Je souhaite enfin, valoriser le travail des équipes dans les différents services pour apporter des temps « extraordinaires » à nos jeunes et majeurs au niveau des animations, séjours d'été et d'hiver, chantiers éducatifs, évènements culturels, festivals, évènements sportifs (Vivre une expérience au sport d'hiver en collectivité pour les enfants de MECS - Participation aux jeux olympiques à Marseille - Café des parents dans les collèges avignonnais) et bien d'autres initiatives dans l'ensemble des services.

Nos équipes travaillent en lien avec de nombreux partenaires sur tout le territoire du Vaucluse pour intensifier les accompagnements mis en place. De nombreuses conventions ont vu le jour pour encadrer ces partenariats, cela renforce la qualité de nos interventions qui restent la marque de notre association.

Nous n'oublirons pas également la journée du 5 octobre à Mazan, à l'occasion des 50 ans du « Moulin du Vaisseau », lors de laquelle les différentes générations de jeunes accueillis et d'encadrants se sont retrouvés pour un partage de souvenirs avec beaucoup d'émotions.

Notre indicateur le plus important, c'est la qualité du travail de l'ensemble de nos services qui est reconnue par l'ensemble de nos partenaires ; ASE-CD84, PJJ, DDETS, tribunaux d'Avignon et Carpentras, CAF, villes d'Avignon, Bollène, Orange, Le Pontet, Sorgues... Merci beaucoup à vous tous.

L'actualité de ce début d'année 2025, nous confirme que les contraintes budgétaires ne sont pas derrière nous, mais nous sommes tous déterminés, bénévoles, équipes de direction, administratives et éducatives à poursuivre notre développement et notre travail au service des enfants et familles vauclusiennes !

Bonne assemblée générale à tous.

Jean-Yves CHEMIN

RAPPORT MORAL



Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

II- L'ADVSEA

➤ Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

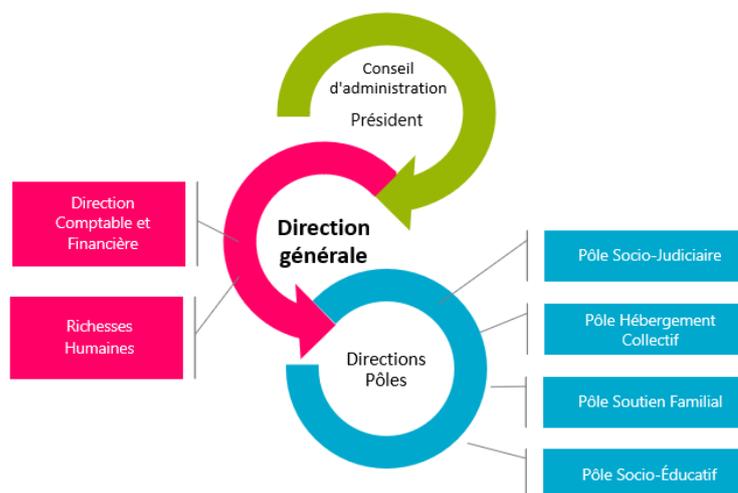
À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe ».

Il deviendra en 1955 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, et enfin la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède sur le plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège. L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance. Plusieurs services vont naître, après sa création en 1963 :

Création : 18 juin 1936

- le service d'AEMO en 1965,
- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014, fermé en 2018
- la Médiation familiale en 2021.





LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation :
Conseil départemental

Dernière autorisation :
déc. 2024

► Structure architecturale du Siège

Le siège est situé au 12bis bd Saint-Ruf à AVIGNON, dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extra-muros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire, Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

ADVSEA Siège social - 12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON
siege@advsea84.asso.fr - 04 90 80 63 80

► Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts.

Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale.

Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

► Missions du Siège social

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.
- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.
- Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.



II-1.1. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« La gouvernance associative est l'ensemble des procédures permettant d'assurer le pilotage de l'organisation de l'association avec l'ensemble des parties prenantes, à partir du projet associatif ».

La loi du 1^{er} juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement. La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.

Le Président



Jean-Yves CHEMIN

Le bureau



Joëlle
SERIGNAN-CASTEL
Vice-présidente
Référente de la MECS
le Moulin du Vaïssou



Bruno DAL PALU
Vice-président
Président du CSE



Jean-Jacques CRAY
Trésorier



Bernard PINGON
Trésorier adjoint
Réfèrent DAF



Daniel PIGEON
Secrétaire
Réfèrent informatique
/ PSF



Kamel
BENBOUGUERRA
Secrétaire adjoint
Réfèrent Les Sources

Les administrateurs



Jacqueline COLIN
Administratrice



André CASTELLI
Administrateur



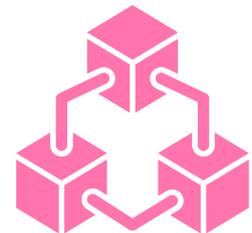
Michel LENTINI
Administrateur



Alain DURAND
Président ADEPAP :
personne morale



Anne-Séverine GAUDET
SOS AVOCATS D'ENFANTS
Personne morale





II-1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

En 2024,
1^{er} semestre

Présentation des vœux dans les structures et antennes du Président et directeur général
Mise en place formation chefs de service
Pose de la première pierre de la MECS la Verdrière
Cérémonies des vœux, tribunal, Département, mairies
Suivi des différentes commissions
Élection au CA de l'URIOPSS de Jérôme LENEVEU
Réaménagement bureaux siège
Réunions de chantier MECS La Verdrière
Rencontres tarification, comptes administratifs
Mise en place conformité archives, recrutement CDD
Nouvelles directions à la MECS Les Sources en remplacement de Noelle SEGU

Rendez-vous élus départementaux
Journées d'études Novotel Avignon – JP Rosenczveig Schéma départemental
Recrutement chef de service du Moulin du Vaisseau
Bilans d'activité des structures, comptes administratifs ; Conseil d'administration validant
Recrutement directrice PSF pour remplacement de Naima ELHADOUCHI
Lancement appel à candidatures nouveau prestataire informatique
Accueil stagiaire Master 1
Préparation AG
Départ en retraite de Noelle SEGU directrice de la MECS Les Sources
Recrutement directrice MECS Les Sources, Chloé GIOT
Archives siège
Mobilité interne chef de service MECS Les Sources
Assemblée générale et rapports d'activité associatif

Tout au long de l'année

- Schéma départemental CD84
- Rencontres syndicats, élus CSE
- RDV CD84, DTPJJ, DDETS, CAF, mairies, élus, tribunal, partenaires

En 2024, 2^e semestre



- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Accord prime Ségur pour tous
- ▶ Dialogue de gestion CD84
- ▶ 50 ans du Moulin du Vaisseau
- ▶ Mise à jour plaquette associative
- ▶ Démarrage du dossier frais de siège
- ▶ Rencontres dossier ERPE et Médiation familiale
- ▶ Validation choix nouveau prestataire informatique et mise en place de COPIL
- ▶ Organisation séminaire rentrée codir
- ▶ Séminaire NEXEM Paris
- ▶ Rendez-vous maires
- ▶ Lancement état des lieux informatique suivi par Daniel PIGEON
- ▶ Inauguration local Prévention Avignon
- ▶ Congrès UNIOPSS Lyon
- ▶ Rencontre Nadia ZEGHMAR succédant à Benoit BELVALETTE
- ▶ Passation officielle nouveau prestataire informatique
- ▶ Travail sur la mise à jour des fiches de poste et fiches emploi
- ▶ Mise en place Codev chefs de service
- ▶ Présentation et validation des budgets prévisionnel en CA d'octobre
- ▶ Cour d'appel de Nîmes dossier Médiation familiale, ERPE
- ▶ DUERP
- ▶ Modification SIRET SAEGPS vers MJPM et création officielle AGBF
- ▶ Rencontre maires
- ▶ Fermeture antenne sud Vaucluse du service de Prévention
- ▶ Démarrage réorganisation service comptable/ service RH
- ▶ Accueil réunions URIOPSS
- ▶ Accueil nouveaux administrateurs et déclarations en préfecture
- ▶ Reprise du guide des procédures DG

Tout au long de l'année

- Conseils d'administration, Bureaux, Codir, équipe siège
- Dossiers construction nouvelle MECS la Verdière, gestion informatique
- Suivis mises à jour site, réseaux sociaux

II-1.3. LES INSTANCES DE TRAVAIL EN 2024

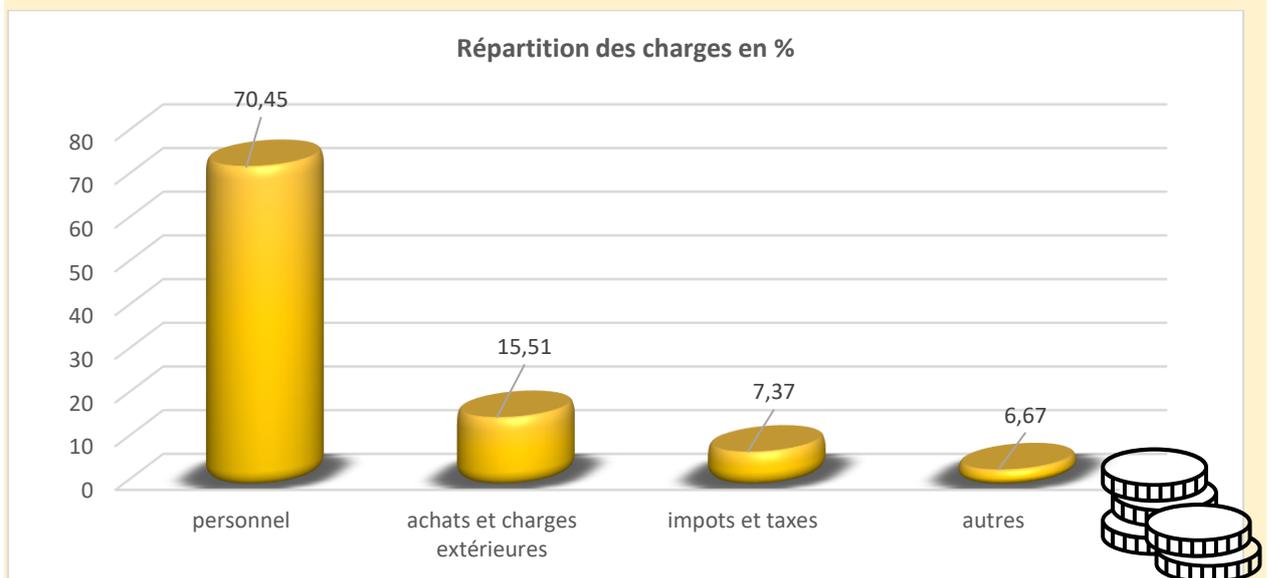
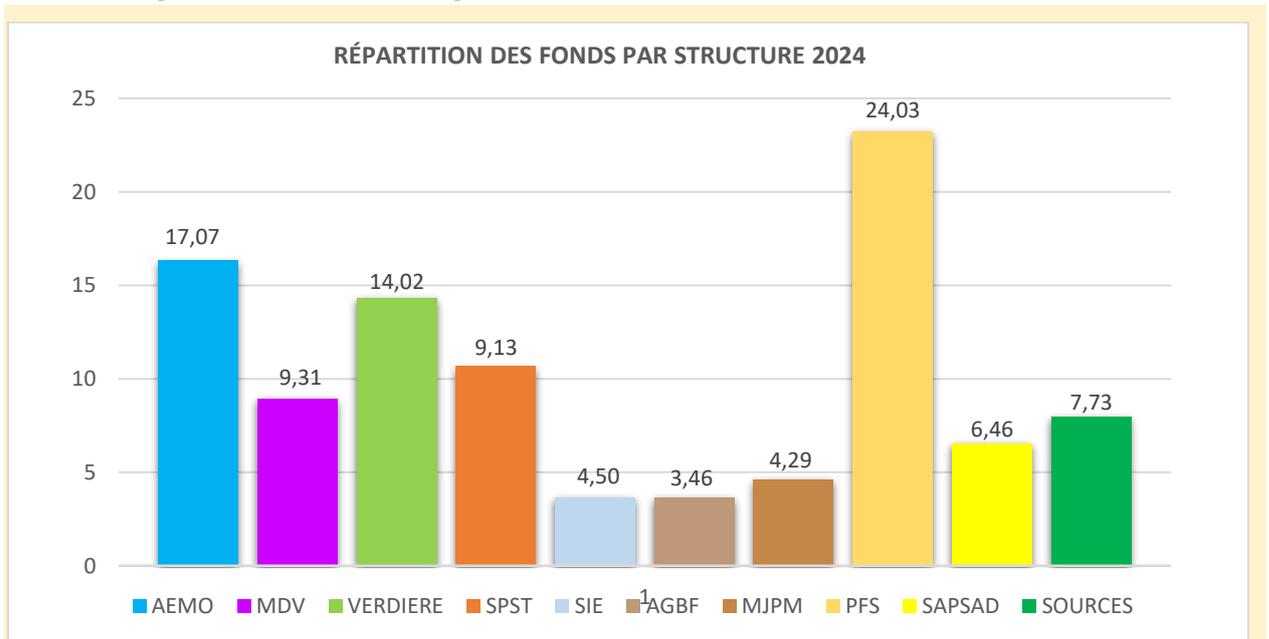
Assemblée générale		Réunion annuelle (validation rapports d'activité, financier, CAC, situations des administrateurs et approbation des cotisations)	1 réunion en présence des administrateurs, direction générale, salariés, CSE, et ATC le 07/06/2024 à 09h00, salle le Rex à Montfavet.
Conseils d'administration		Réunion a minima bimestrielle (validation, délibération, cooptation...) composée des administrateurs, CSE, Siège et directeurs le cas échéant.	8 réunions du Conseil d'administration en 2024.
Bureaux		Réunion a minima bimestrielle en alternance avec les CA.	8 réunions du Bureau en 2024.
Codir		Instance mensuelle avec ordre du jour et relevé de décisions transmis aux directeurs.	9 réunions dont une sur la journée et élargie avec les chefs de service en 2024.
Réunions directeurs/ DG		Instance convoquée sur demande du DG réunissant individuellement directeurs et DG.	Généralement tenue après un Codir en fonction de l'actualité.
CSE		Réunion mensuelle, généralement le matin.	11 réunions en 2024 et 4 CSE extraordinaires.
NAO		Réunion de négociation entre les organismes syndicaux et l'employeur.	7 réunions en 2024.
Commissions recrutement		Commission composée d'un groupe d'administrateur afin de procéder au recrutement de cadre de direction.	1 commission recrutement en mai 2024 : poste direction MECS Les Sources.
Réunion équipe siège		Réunion mise en place à l'arrivée du DG, réunissant tout le personnel du siège.	5 réunions équipes siège en 2024.
Coordination secrétariats direction		Réunion annuelle ou biennale, de toutes les secrétaires de direction et d'établissement.	1 en 2024
Commission éco responsable		Commission mise en place sur demande du CA afin de limiter l'impact environnemental, composée de salariés et d'administrateurs	7 réunions se sont tenues en 2024. Lancée en 2023, cette commission et maintenue en 2025.
Commission informatique		Commission composée d'administrateurs, salariés cadres et non cadres, afin d'informer sur les avancées informatiques et de communication.	3 réunions se sont tenues en 2024. Cette commission a été suspendue du fait du changement de prestataire informatique. Elle sera relancée en 2025.



II-1.4. LA DIRECTION FINANCIÈRE

17 888 539 € représentent les produits d'exploitation alloués par nos principaux financeurs - Conseil départemental de Vaucluse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDETS, CAF 84.

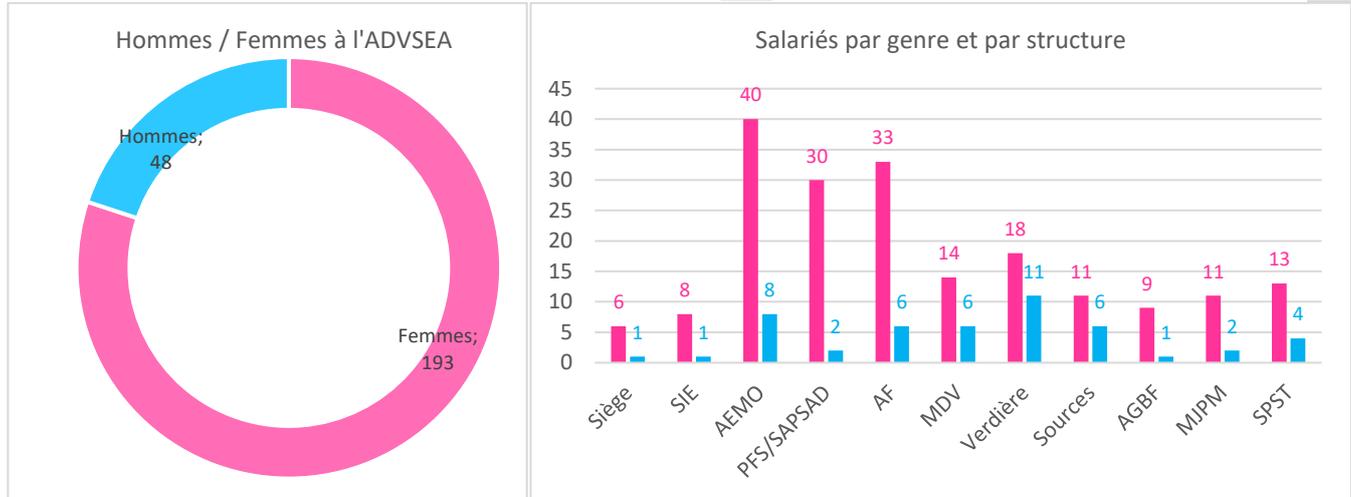
➤ La répartition des fonds par structure en %



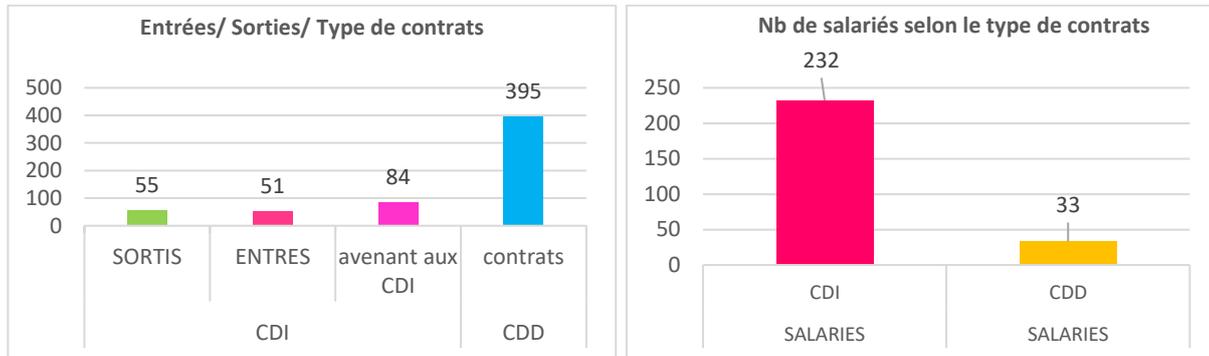


II-1.5. LES RESSOURCES HUMAINES

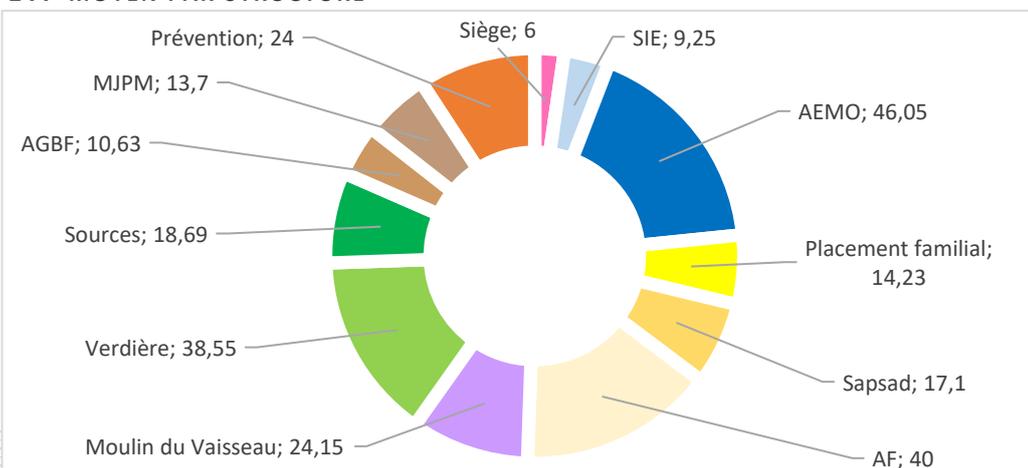
L'ADVSEA compte 80 % de femmes pour 20 % d'hommes.



Les effectifs



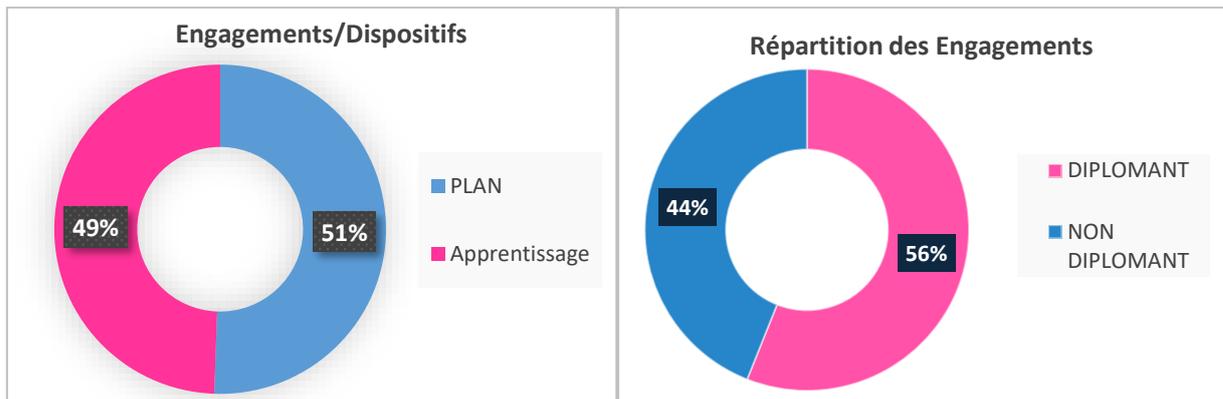
ETP MOYEN PAR STRUCTURE



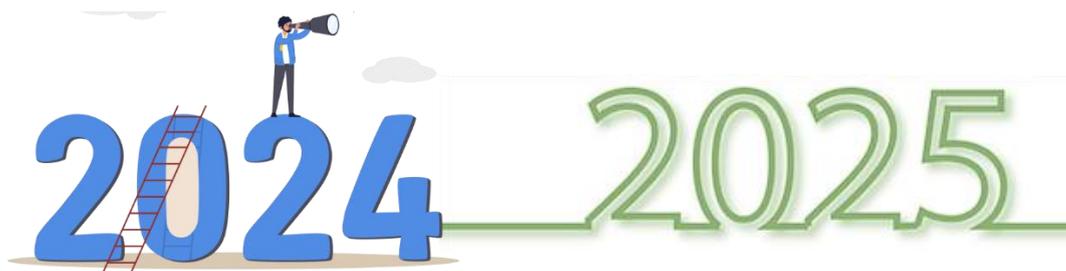


➤ La formation

€	€ consacrés à la formation	246 888,41
🕒	H consacrées à la formation	14 598
👥	Nb de personnes	346



2024	Non Diplômant	Diplômant
Libellé Action	Nb actions	
Sécurité et surveillance des locaux (évacuation, incendie)	3	
FSST (Formation de sauvetage secourisme du travail)	3	
AIDE SOCIALE ET RELATION AVEC LES FAMILLES	3	
ASSISES SUR LE THÈME DE L'INTERVENTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE	3	
Outils bureautiques, tableurs et traitements de texte, bases de données	2	
Applications informatiques (logiciels, progiciels) liées à la gestion	2	
Secourisme	2	
AUTRES FORMATIONS AUX THÉRAPIES	2	
Tutorat	2	
AUTRES FORMATIONS DE L'ACTION SOCIALE, TRAVAIL SOCIAL ET INSERTION	2	
DEES (Diplôme d'état d'éducateur spécialisé)		5
CNCMJPM		2
CAFERUIS		1
Gestion, management, organisation (Master 1, Licence, Maîtrise...)		1
DEME		1
Autres diplômes de pédagogie (DU...)		1



PERSPECTIVES 2025



L'année 2025 sera une année d'affirmation de l'engagement de l'association sur le territoire vauclusien avec les équipes, les bénévoles et les personnes accueillies. À travers l'élaboration des projets de service, la mise en œuvre des évaluations HAS et le travail collaboratif avec les ATC, l'ADVSEA affirmera ses valeurs et son expertise sur le territoire auprès des politiques publiques.

Plusieurs objectifs sont attendus pour 2025 :



- L'affirmation de notre identité associative (le rassemblement des 400 000, rencontre avec la députée Mme Santiago, Journée des droits de l'enfant, organisation d'une journée associative le 10 octobre, accueil du nouveau salarié au siège).



- L'évaluation qualité Has de 3 services.
- Un renforcement de la qualité des accompagnements éducatifs en direction des publics accueillis.
- La réorganisation du service comptable et RH avec le passage de la paie vers le service RH.



- La définition d'un nouveau projet pour l'ancienne MECS de la Verdière
- La poursuite du déploiement digital dans tous les services (Dossier Unique de l'utilisateur, RGPD, Commission informatique).



- L'affirmation d'un dialogue social (CSE, NAO).
- Le déroulement de notre journée associative le vendredi 10 octobre à Mazan.
- L'accompagnement des pratiques managériales (CODEV Cadres).
- L'harmonisation des procédures internes.
- L'ouverture de l'Association vers de nouveaux partenariats.
- La réponse à de nouveaux appels à projet (AEMO renforcé).

De l'action à la réflexion, l'ADVSEA affirmera une posture engagée et qualitative en lien étroit avec les politiques publiques et les collectivités territoriales.



III. ACTIVITÉ DES STRUCTURES

➤ Les structures et leur activité en chiffres

➤ L'activité des structures présentée sous forme de fiches recensant :

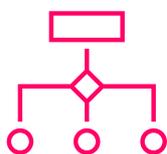
- l'identification du service ou établissement,
- sa structure architecturale,
- sa mission,
- les types de prises en charge,
- son objectif,
- son organigramme

➤ Dans un deuxième temps l'activité N-1, à savoir :

- les chiffres clés de l'année,
- les faits notables,
- les réalisations.

➤ Les perspectives

➤ Les « tranches de vies » ou activités en images dans les établissements le cas échéant



L'organigramme de la structure intègre la fiche afin d'avoir une lecture juridique, éducative et RH de chaque service et établissement.

Nous présentons les structures par pôle :

- Pôle Socio-Judiciaire (SIE, AEMO, AGBF, MJPM),
- Pôle Soutien Familial (Placement familial spécialisé, Sapsad et VPT),
- Pôle Hébergement Collectif (MECS le Moulin du Vaisseau, MECS la Verdière, MECS les Sources),
- Pôle Socio-Éducatif (Service de Prévention Spécialisée Territorialisée).

III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES

UNE ASSOCIATION ENGAGÉE AUPRÈS DES JEUNES ET DES FAMILLES

3000 personnes accompagnées | 280 salariés

Siège social de l'ADVSEA

12bis bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON

Médiation familiale



641 ch. de la Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET



PSE – Pôle Socio-Éducatif

Prévention spécialisée territorialisée



641 ch. de la Verdière - 84140 MONTFAVET



PSJ – Pôle Socio-Judiciaire

SIE



355 rue P. Seghers
AVIGNON

AEMO



641 ch. de la Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET

AGBF



641 ch. Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET

MJPM



25 avenue de la Trillade
84000 AVIGNON

PSF – Pôle Soutien Familial

SAPSAD/ VPT



19 rue Gustave Flaubert
84400 CARPENTRAS

SAPSAD/ VPT



Rue Pierre Sépard
84000 AVIGNON



Placement Familial



641 ch. de la Verdière
Bât. de l'Orme
84140 MONTFAVET



PHC - Pôle Hébergement Collectif

MECS Le Moulin du Vaisseau



1750 la Venue de Mormoiron
84380 MAZAN

MECS La Verdière



641 ch. de la Verdière
84140 MONTFAVET

MECS Les Sources



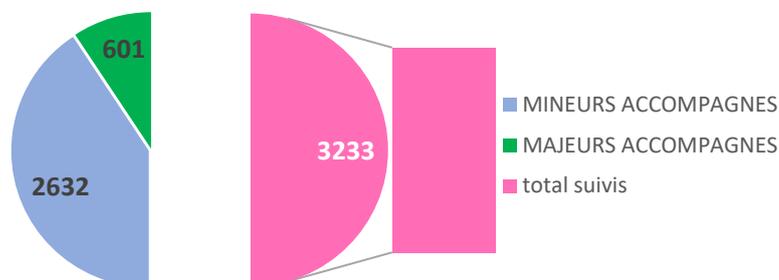
86 avenue des Sources
84000 AVIGNON



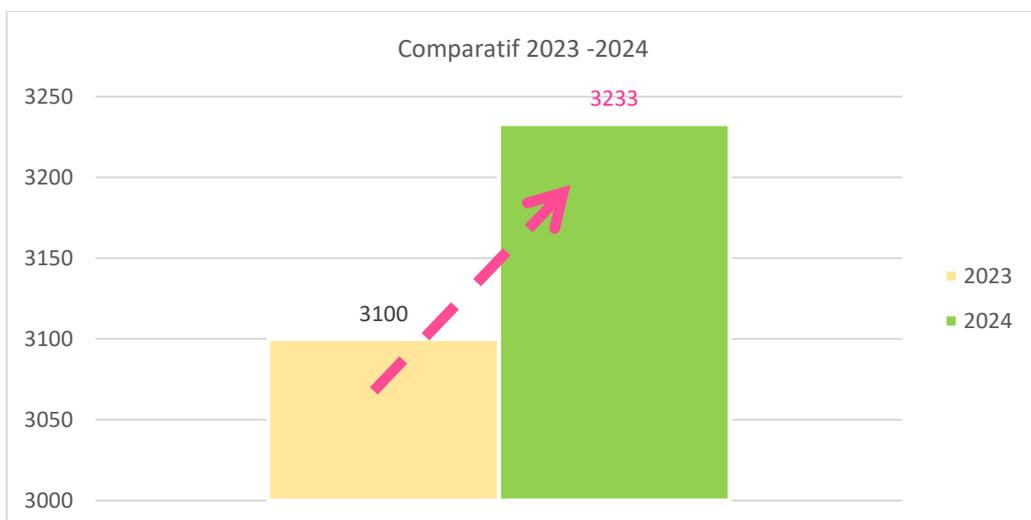
III.2. ENFANTS ET FAMILLES SUIVIS

ETS & SCES	MINEURS ACCOMPAGNES EN 2024			MAJEURS ACCOMPAGNES EN 2024		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
SIE	136	152	288			
AEMO	552	646	1198			
AGBF	185	182	367			
SAPSAD	58	71	129			
Placement Familial Spécialisé	37	42	79			
MECS le Moulin du Vaisseau	14	16	30			
MECS la Verdière	25	21	46	1		1
MECS les Sources	8	12	20	5	3	8
Prévention Spécialisée Territ.	128	236	364	98	154	252
MJPM				160	180	340
VPT	59	52	111			
TOTAL	1 202	1 430	2 632	264	337	601

Nombre total de suivis en 2024

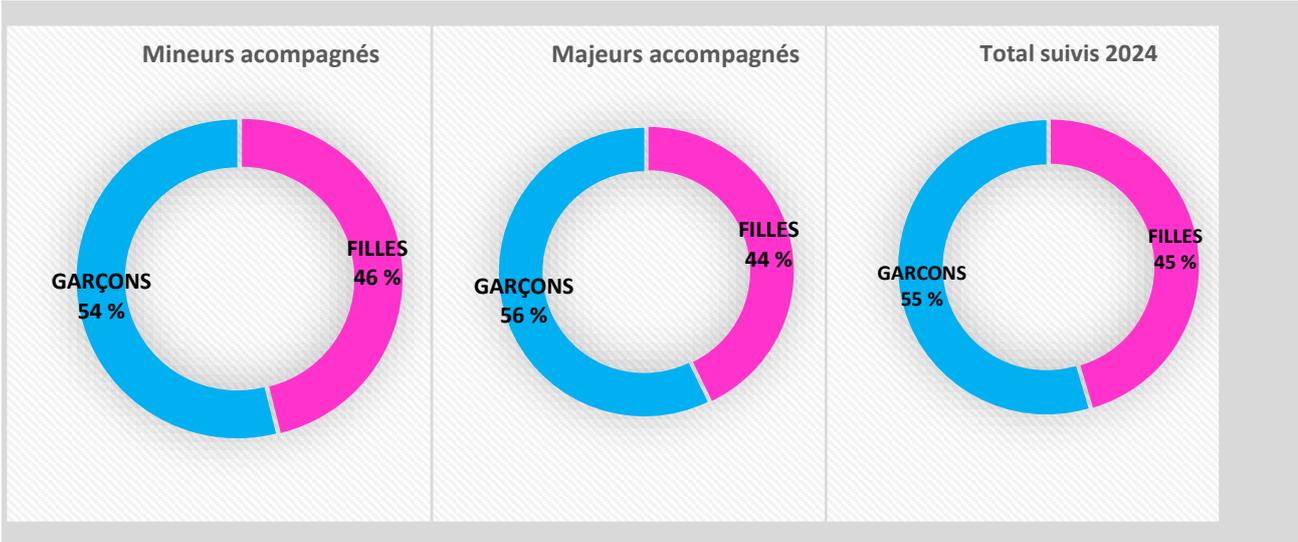


Comparatif 2023 -2024



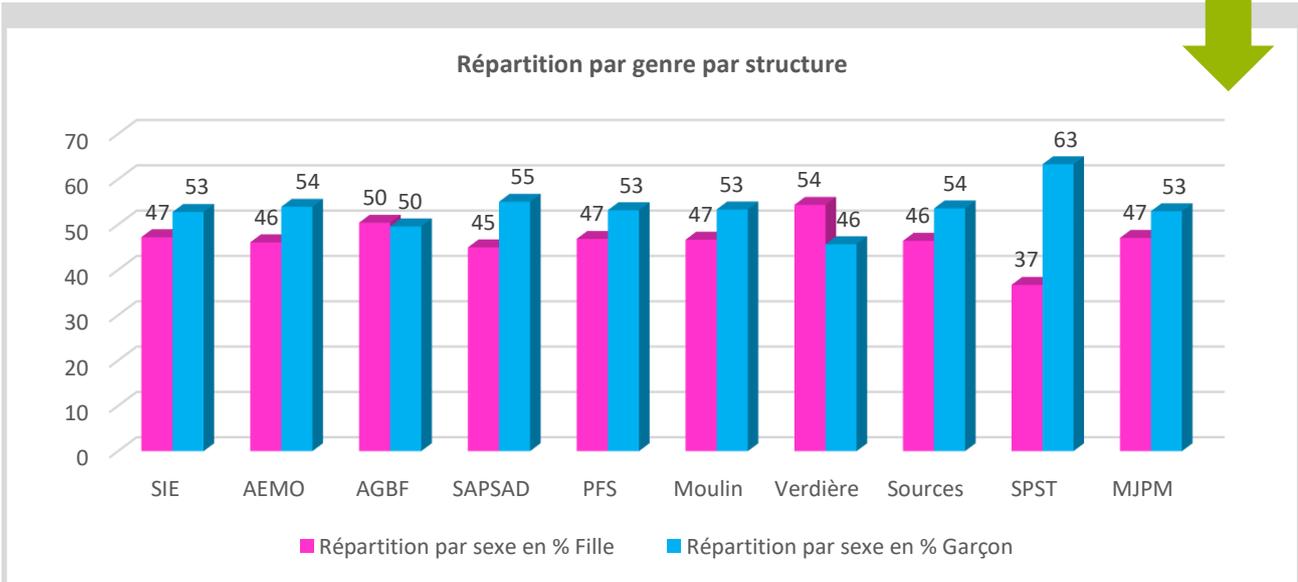


➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures

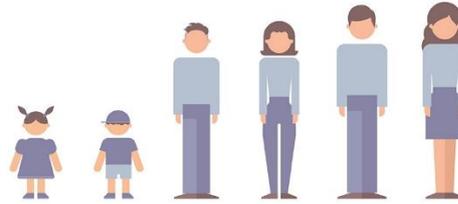


Les 3 graphiques ci-dessus laissent apparaître un pourcentage supérieur de garçons mineurs accompagnés au cours de l'année 2024. Le constat est le même concernant les majeurs. Sur l'ensemble des suivis, mineurs et majeurs, le pourcentage de garçons est de fait supérieur. Il y a une augmentation de 1 % de suivis de garçons mineurs et majeurs par rapport à l'année dernière.

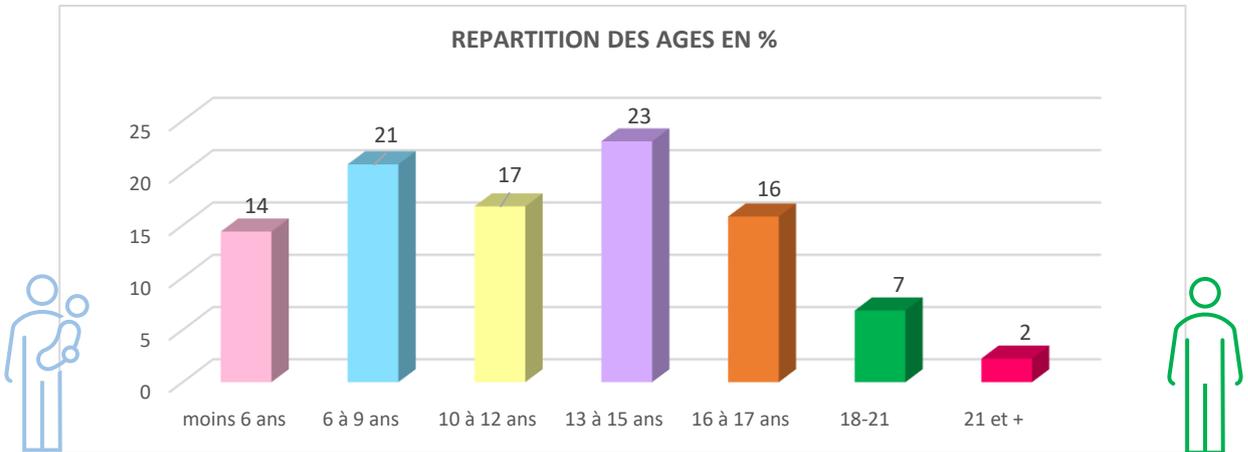
➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



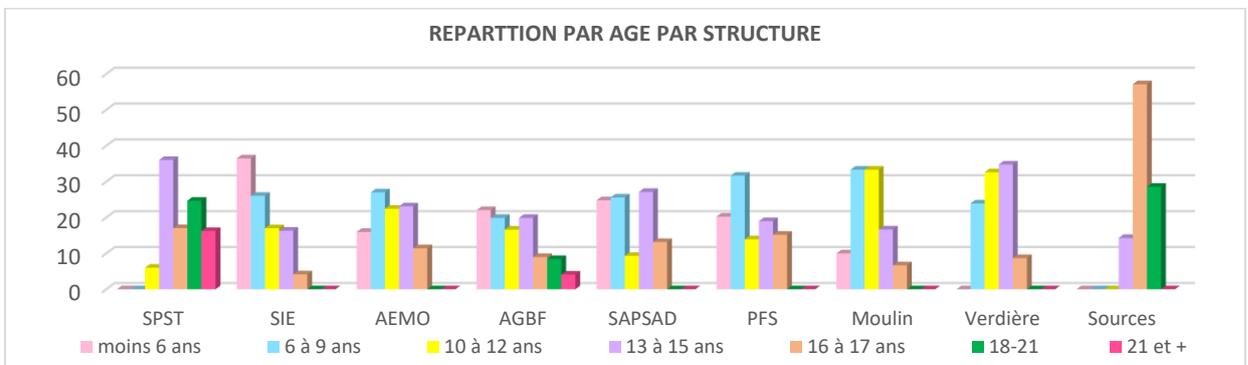
La tendance a changé cette année, c'est à la Verdière, et uniquement, que le suivi des filles est supérieur, alors que l'an dernier c'était au SIE, au Moulin et au MJPM. Les suivis de garçons restent supérieurs, ce qui confirme les graphiques ci-dessus, mais l'augmentation est majeure car elle concerne toutes les structures à l'exception de la Verdière.



Les âges

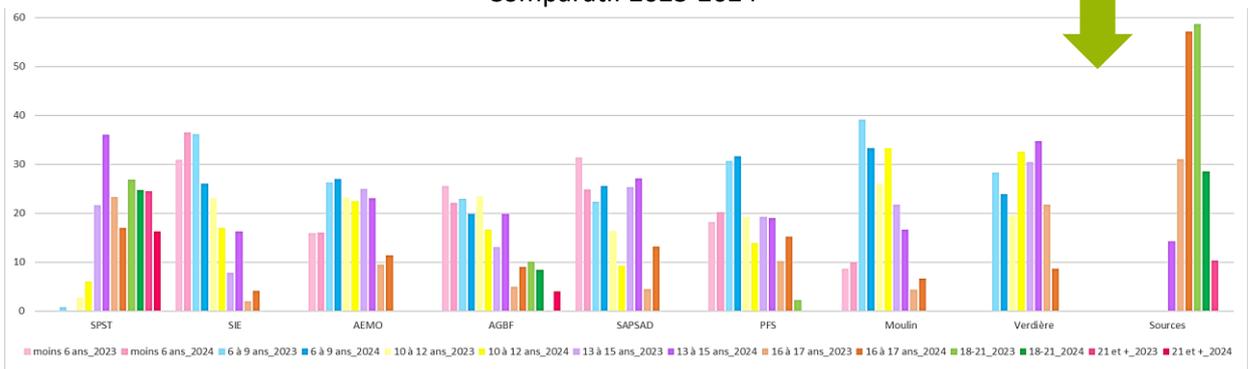


Dans son ensemble, nous constatons un important, pourcentage de la tranche des **6-9 ans (21 %)**, mais contrairement à l'an dernier avec 23 %, celui-ci n'est plus majoritaire ; c'est la tranche d'âge **13-15 ans avec 23 %** contre 18 % en 2023 qui a été la plus suivie en 2024. Le suivi des **16-17 ans** est en augmentation avec **16 %** cette année contre 12 % en 2023. Le suivi des **10-12 ans** reste échangé avec **17 %**. Nous noterons également une diminution des suivis jeunes majeurs passant de **11 % en 2023 à 7 % en 2024**. **L'enfance (moins de 10 ans) représente toujours une grande partie de nos suivis, 35 % au total, à laquelle nous pourrions ajouter les 10-12 ans, préadolescents pour 17 %.** **L'adolescence (13-17 ans) est, elle, en nette augmentation avec 39 % de suivis en 2024 contre 30 % en 2023.**



Par structure, nous notons une augmentation significative du suivi des **13-15 ans** en Prévention et légère à la Verdière par rapport à l'an dernier. Au SIE il s'agit des **moins de 6 ans** qui sont en augmentation par rapport à 2023. Au Moulin et à la Verdière augmentation également des **10-12 ans** et des **16-17 ans**, très nettement aux Sources alors que cette année, aux Sources, ils n'enregistrent aucun suivi de **plus de 21 ans** contre 10 % en 2023.

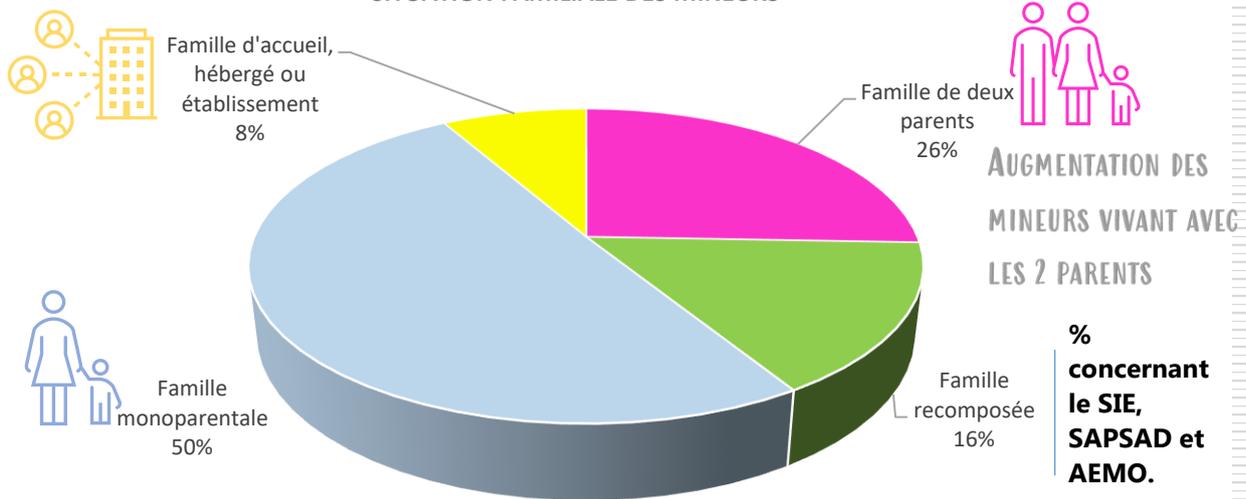
Comparatif 2023-2024





Les familles

SITUATION FAMILIALE DES MINEURS



Dans quelle type de famille vivent les mineurs suivis ?

Nous pouvons constater à la lecture de ce graphique que les enfants vivent pour la grande majorité dans des familles monoparentales pour 50 % d'entre eux (60 % en 2023).

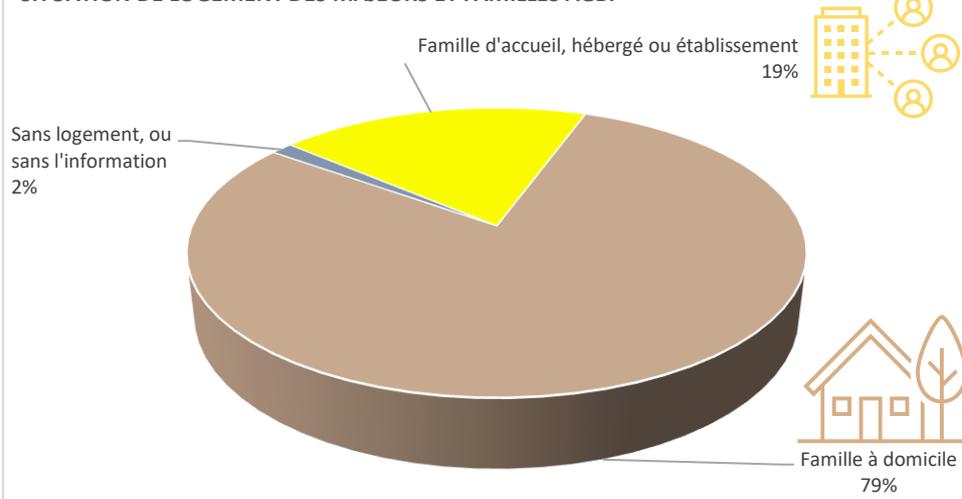
Les mineurs vivent dans des familles composées de deux parents pour 26 % d'entre eux en nette augmentation par rapport aux années précédentes (14 % en 2023, 18 % en 2022) ou recomposées pour 16 % (17 % en 2023, 16 % en 2022), chiffre se maintenant.

8 % des suivis sont en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement (9 en 2023, 6 % en 2022), légère baisse par rapport à 2023 mais encore au-dessus du pourcentage de 2022.

% concernant le MJPM et l'AGBF.

les 2 % concernent des familles sans logement ou qui n'ont pas donné l'information de l'endroit où elles vivent, certaines étant récalcitrantes à la mesure.

SITUATION DE LOGEMENT DES MAJEURS ET FAMILLES AGBF



Où vivent les familles et majeurs suivis par les services de MJPM et AGBF ?

Les chiffres sont stables d'une année à l'autre ; les majeurs suivis vivent principalement à leur domicile pour 79 % (76 % l'an dernier), contre 19 % en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement (22 % en 2023).



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

PREVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF

2024



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

► Identification du service



Premier agrément préfectoral « Service de Prévention » le 18 mai 1973, mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar Sud plus une mission intervention auprès de la population gitane.

Le 05 avril 1984, loi sur la décentralisation et premier redéploiement sur le département, les missions s'élargissent sur le territoire.

En 1987-1988 le service s'installe sur le site de la Verdière.

En 1991 première convention avec le Conseil Général du Vaucluse, suivie du déploiement en 2002 lors duquel le service deviendra « Prévention spécialisée territorialisée », ce qui entrainera augmentation conséquente du personnel.

► Structure architecturale

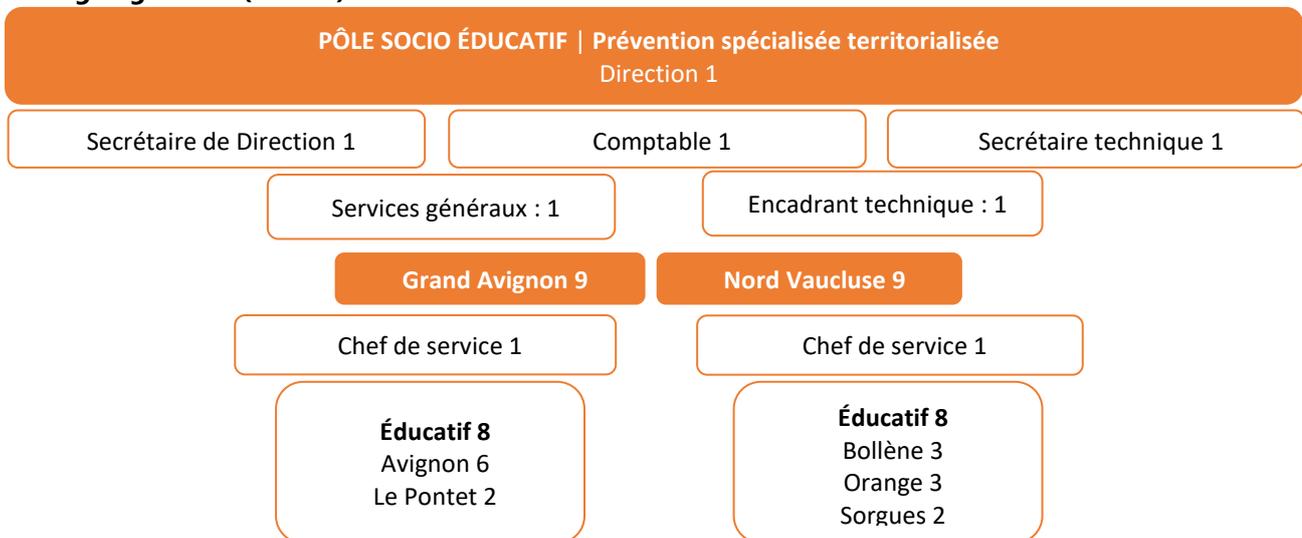


Le siège du service de Prévention est installé à Montfavet, sur le site de la Verdière, parc boisé de 6 hectares.

Le service est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse dans 8 communes du sud au nord du département :
- Apt, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Avignon, le Pontet, Sorgues, Bollène et Orange.

Chaque commune bénéficie de locaux qui sont implantés sur plusieurs territoires

► Organigramme (en ETP)



► Mission et types de prises en charge

Les missions du service de prévention sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles et s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma départemental.

Le service exerce une mission éducative en direction des jeunes âgés de 11-24 ans, visant à « *Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, ..., prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles* ».

Le type d'accompagnement est, dans le cadre d'un mandat global territorial (conventionné par le CD84), une démarche éducative visant à « *aller vers* » les jeunes, sur leurs lieux de vie et à susciter leur adhésion à une offre d'accompagnement éducatif.

Les projets éducatifs s'exercent par la mise en synergie de quatre modes d'intervention en direction des jeunes :

- La présence sociale : travail de rue, permanences dans un local, chez des partenaires...
- Les accompagnements éducatifs individualisés
- Les actions collectives : chantiers éducatifs, actions d'utilité sociale, ateliers éducatifs, camps, sorties...
- Les actions partenariales de Développement Social Local : évènements, manifestations locales

L'action éducative est à la fois individuelle et collective dans la mesure où elle mobilise le jeune mais aussi son entourage.

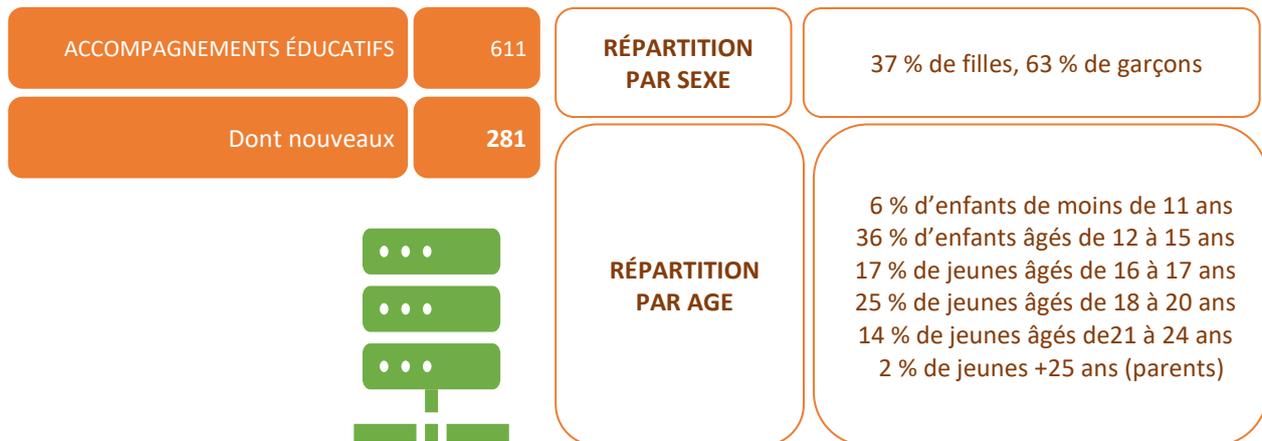
► Objectif du service

**Convention 2018-2020
(CD84/SPST art. 1-p2)**

**Prolongée du
1^{er}/01/2021 au 30/06/2021
puis nouvelle convention du
01/07/2021 au 21/06/2022**

- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'inadaptation sociale dont les décrocheurs de l'ASE.

► Chiffres clés



► Enjeux et perspectives

- Poursuivre les axes de travail prioritaires impulsés depuis 2023, concentrer nos stratégies et nos actions sur les fondamentaux de la prévention spécialisée qui font notre spécificité et notre plus-value :
 - **Maintenir un ancrage territorial solide des équipes (Proximité et Régularité)** : définir des territoires d'intervention à taille d'équipe afin de permettre la régularité de la présence sociale et favoriser une intervention globale ancrée sur un territoire, un travail de fond et de qualité plutôt qu'un saupoudrage peu pertinent
 - **Garantir un bon équilibre entre interventions collectives et individuelles**
 - **Prioriser le public adolescent** en adaptant les pratiques et l'organisation des interventions
 - **Aller vers** : les jeunes les plus éloignés du droit commun et les jeunes les plus fragiles
- Mettre en place des actions permettant de concourir à la prévention des violences, en particulier les violences sexistes et sexuelles et les phénomènes d'exploitation des mineur.e.s (prostitution, trafic de stupéfiants) : formation des salariés, ateliers de sensibilisation, actions partenariales...
- Impulser une réflexion au sein du service sur les pratiques professionnelles dans l'espace numérique (élaborer un guide pratique ou une charte pour encadrer et sécuriser les pratiques professionnelles)

Engager une démarche éco-responsable : favoriser l'usage du vélo ou des transports en commun pour les petits déplacements à l'intérieur des communes d'intervention, quand cela est possible



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SIE – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2024



SIE – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

► Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Justice

NOMBRE DE POSTES ETP 11,80

MESURES | 180 MJIE – 288 mineurs

PUBLIC | 0-18 ans

Le service des Enquêtes Sociales a été créé en 1936, dès la création du « Comité de Défense et de Protection de l'Enfance en danger moral ».

À la suite de la circulaire d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 31 décembre 2010 dont l'objectif recherché est l'amélioration de la qualité des investigations dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles au service de la qualité de la réponse de la justice des mineurs, la transformation du Service d'Enquêtes Sociales s'est avérée obligatoire. Un appel à projet a été diffusé auquel l'ADVSEA a répondu en présentant la création d'un service d'Investigation Éducative.

L'Association a reçu un avis favorable de la DTPJJ pour donner suite à la commission du 04 juillet 2012. Le Service du SIE a été autorisé le 20 septembre 2012, puis habilité le 22 mars 2017.

En 2021 le service a répondu à un appel à projet augmentant la capacité de mesures ; celui-ci a reçu une réponse favorable en janvier 2022. La capacité du service est ainsi passée de 125 à 175 mineurs

En 2023, à la suite de la désignation accrue du service par les juges des enfants, la DIR et la DT PJJ ont acté une augmentation de capacité de 50 mineurs supplémentaires portant la capacité du SIE à 225 mineurs.

► Structure architecturale



Le service occupe des locaux au 1^{er} étage d'un immeuble situé dans le Centre d'Affaires Cap-Sud à Avignon, très accessible par les usagers grâce à la desserte de lignes de bus et du tram, ainsi que des facilités de stationnement.

► Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | SIE
Direction PSJ

Secrétaire 1,43 ETP

Chef de service 1,15 ETP

Psychologue 2,35 ETP

Travailleurs sociaux 6,87 ETP

► **Mission et types de prises en charge**

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).

Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La démarche d'investigation constitue une aide à la décision du magistrat en matière civile.

Elle s'exerce dans un cadre contraint par une décision judiciaire non susceptible d'appel.

Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».

Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le Magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.

La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.



➤ **Objectif du service**

- Évaluer la situation d'un mineur et apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.
- Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses éducatives et sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.
- Travailler avec les familles afin de vérifier les conditions de vie et de prise en charge du (des)mineur(s), la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant et identifier d'éventuels éléments de danger au sens de l'article 375 du Code Civil.
- Évaluer les compétences des parents et leur potentialité à agir.
- Proposer, co-construire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.
- Développer le partenariat auprès des Magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.



► Chiffres clés 2023

SIE

MESURES EXERCÉES	180	RÉPARTITION PAR AGE	36 % d'enfants de moins de 6 ans 26 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 17 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 17 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 4 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
MESURES ORDONNÉES	180		
NOMBRE DE MINEURS	288	RÉPARTITION PAR SEXE	47 % de filles, 53 % de garçons
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	100 %	RÉPARTITION ENFANTS/	79 % de 0 à 12 ans 21 % de 13 à 17 ans
MESURES RÉALISÉES	180	SITUATION DES MINEURS	
		47 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 3 % des mineurs vivent au sein d'une famille TDC, d'accueil, établissement 36 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents 10,4 % des mineurs vivent au sein d'une famille recomposée	
		RÉPARTITION DES MESURES PRÉCONISÉES	
		44 % AEMO, 34% de non-lieu à Assistance Éducative, 16 % Placement ordonné ou maintenu (SAPSAD compris)	

Le ratio fratrie (nombre de mineurs par MJIE) pour l'année 2024 a été de 1,6, soit relativement constant par rapport aux années précédentes (variations de 1,58 à 1,69 au cours des 4 années précédentes).

► Enjeux et perspectives

Face à une demande toujours plus forte, notre service a su s'adapter et maintenir un niveau d'exigence élevé dans ses investigations. Toutefois, cette montée en charge met en lumière des enjeux structurants pour l'avenir, notamment en termes de pérennisation et d'organisation.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'un appel à projet qui sera déterminant pour garantir la stabilité de notre service. Celui-ci doit permettre la sécurisation des 288 mesures que nous assurons aujourd'hui, alors qu'une partie de nos salariés demeure sous contrat précaire. Il est crucial que nous puissions offrir une visibilité et une stabilité à nos équipes, conditions essentielles pour poursuivre notre mission dans un cadre structuré et serein.

Si l'appel à projet venait à couvrir un volume de mesures supérieur à celui actuellement pris en charge, nous devons engager une réflexion sur nos capacités d'accueil et notre organisation interne. Une révision de nos locaux, voire la création d'une antenne, pourrait s'imposer afin d'optimiser nos conditions de travail et d'assurer un accompagnement de qualité.

Par ailleurs, pour améliorer la gestion administrative et soutenir l'encadrement, nous avons envisagé la création d'un poste de secrétaire de direction à temps partiel. Dans un premier temps, ce poste pourrait être mis en place sous forme de CDD, en attendant les conclusions de l'appel à projet qui nous permettront d'établir une organisation pérenne et adaptée à nos besoins.

Les mois à venir seront décisifs pour structurer notre service de manière durable. Nos équipes restent pleinement engagées dans cette évolution, avec l'objectif constant d'améliorer nos pratiques et de garantir une réponse efficace aux attentes des magistrats et des jeunes concernés.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

AEMO – ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2024



AEMO

► Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental et PJJ

NOMBRE DE POSTES ETP | 41,55

CAPACITE | 756 MESURES

PUBLIC | 0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département.

Aujourd'hui, l'antenne d'Avignon est au sein du bâtiment de l'Orme à Montfavet sur le site de la Verdière, ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées à Orange, Carpentras et Cavaillon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements à l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

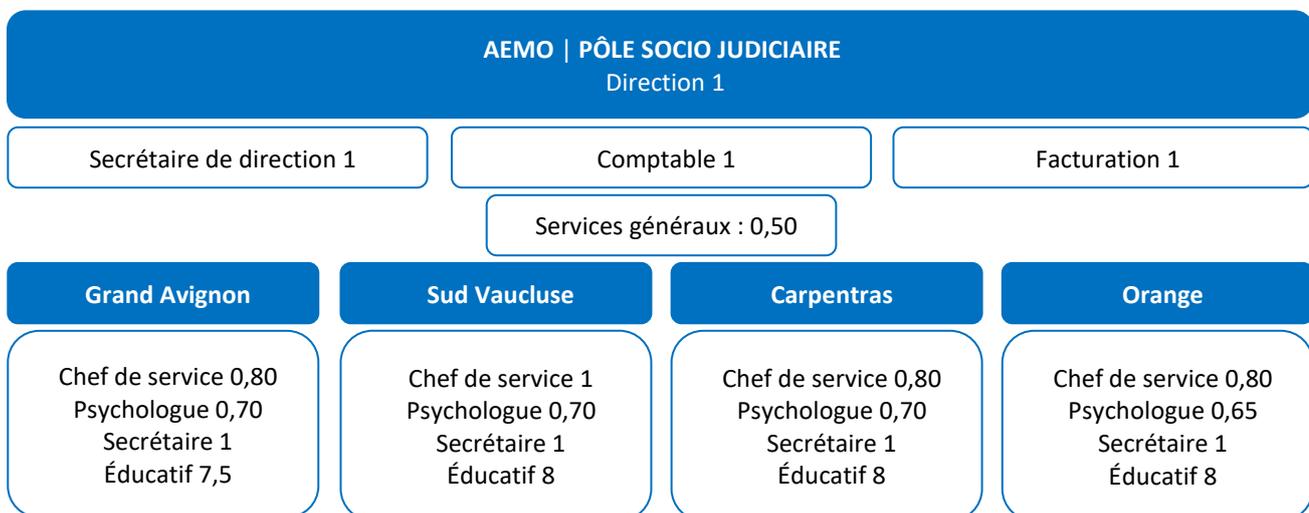
► Structure architecturale



Le service d'AEMO se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

► Organigramme (en ETP)



▶ Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le travailleur social travaille en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation aux besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

▶ Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- ▶ Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- ▶ Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- ▶ Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

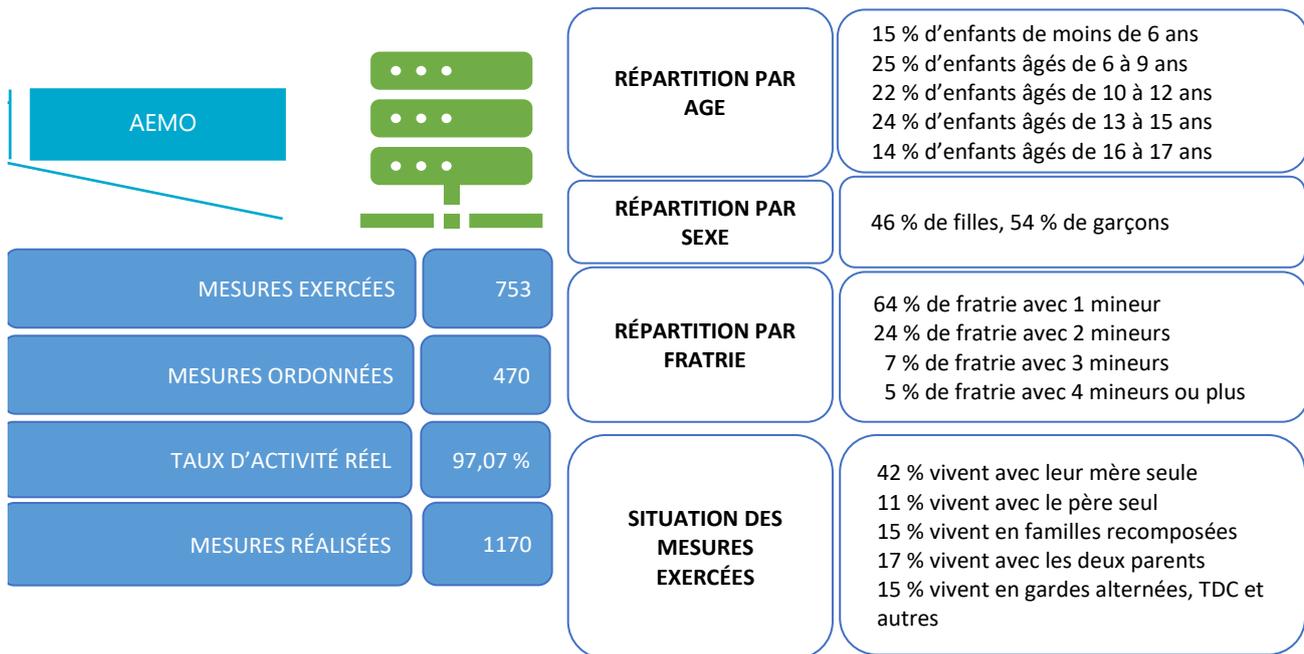
Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

► Chiffres clés



► Enjeux et perspectives

Le service AEMO demeure pleinement engagé dans sa mission de protection et d'accompagnement des familles, tout en faisant face à des défis structurels et organisationnels. Conscients des enjeux liés aux situations les plus complexes, nous sommes en attente de l'appel à projet sur l'AEMO renforcée, qui pourrait permettre de proposer un accompagnement mieux adapté à ces réalités. Cette perspective est essentielle pour améliorer la prise en charge des enfants et des familles les plus vulnérables.

Dans un souci d'amélioration continue de nos pratiques, nous projetons également de mener une évaluation externe en fin d'année. Cette démarche vise à objectiver nos actions, identifier nos axes de progression et garantir la qualité de nos interventions auprès des publics accompagnés.

Par ailleurs, nous tenons à consolider nos relations avec nos financeurs et les magistrats, en développant des échanges réguliers et une communication fluide. La coopération avec ces acteurs est un levier indispensable pour adapter nos dispositifs aux besoins du territoire et assurer une prise en charge plus cohérente et réactive.

Pour l'année à venir, plusieurs axes de travail se dessinent :

- Poursuivre la réflexion sur la gestion de la liste d'attente, en collaboration avec les autorités compétentes, afin de garantir une prise en charge plus rapide des situations les plus critiques.
- Développer davantage les actions collectives pour proposer des solutions préventives et renforcer le travail éducatif en amont.
- Renforcer la coopération avec les magistrats et les services du département, notamment à travers des espaces de concertation réguliers pour améliorer la fluidité des décisions et la coordination des interventions.
- Poursuivre la dynamique d'amélioration des conditions de travail des équipes, en veillant à préserver un équilibre entre charge de travail et qualité d'accompagnement.
- Participer activement aux réflexions départementales sur l'évolution des politiques de protection de l'enfance, afin d'adapter nos pratiques aux nouveaux enjeux.
- Réaliser une évaluation externe en fin d'année, afin d'objectiver nos actions, identifier nos axes de progression et garantir l'efficacité et la qualité de notre accompagnement.

L'année écoulée a démontré notre capacité d'adaptation et notre engagement collectif à relever les défis du secteur. C'est dans cette dynamique que nous poursuivrons notre mission avec détermination et vigilance, afin d'offrir aux enfants et aux familles le meilleur accompagnement possible.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

AGBF – AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2024



AGBF

► Identification du service



Par l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 l'autorisant sur l'ensemble des mesures enfants et adultes l'ADVSEA s'engage uniquement dans la conduite des mesures de tutelle aux prestations sociales enfants (délibération du CA le 06/07/1971 indiquant son refus de s'impliquer dans les mesures adultes pour la raison suivantes : « nos assistantes sociales n'ont pas les qualités de juristes requises pour s'occuper de la gestion des biens des incapables majeurs »).

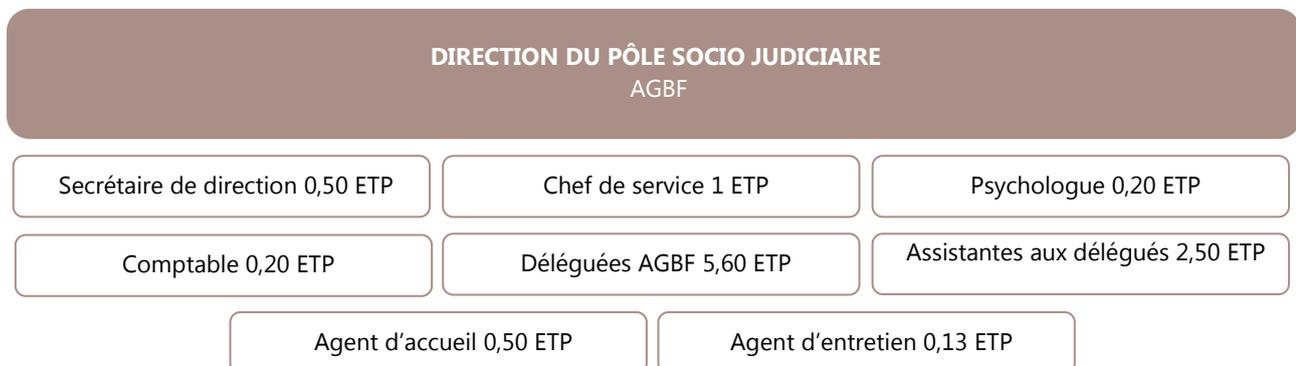
► Structure architecturale



Le service d'AGBF se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans le bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

► Organigramme



► **Mission et types de prises en charge**

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 5 mars 2007, Art 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que *« lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparaît pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (...) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales ».*

Ainsi, ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.

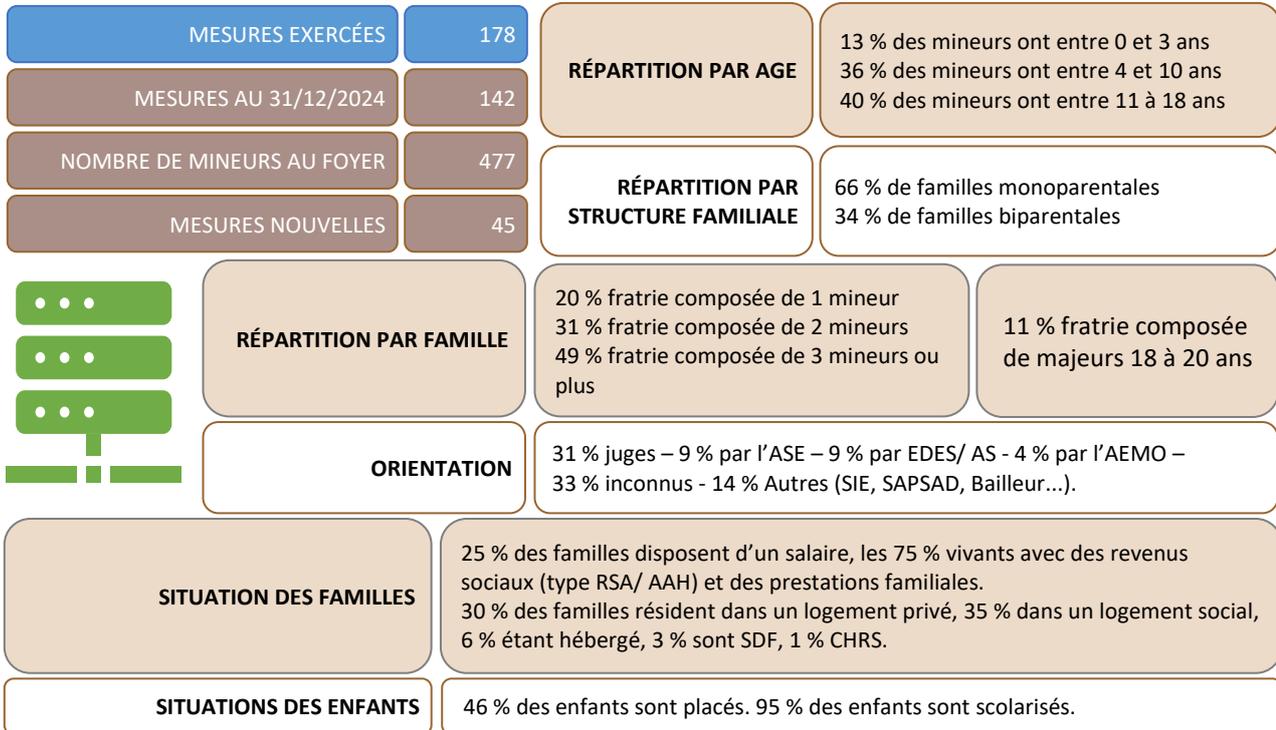
La particularité de l'AGBF tient au fait que **l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille** et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.

La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

► **Objectif du service**

- Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Travailler l'action éducative à partir du domicile,
- Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,
- Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière,
- Développer les compétences parentales.

Chiffres clés



Enjeux et perspectives

Alors que notre service a traversé une période de transition marquée par des mouvements RH au sein de l'équipe et une diminution depuis ces dernières années du nombre de mesures, nous nous engageons dès le mois de février 2025 dans une démarche d'évaluation externe. Bien que nous soyons en retard sur cette obligation, cette évaluation représente une opportunité précieuse pour analyser nos pratiques, identifier nos points forts et nos axes d'amélioration, et garantir une meilleure qualité d'accompagnement aux familles. Elle nous permettra également de renforcer notre légitimité auprès des partenaires et des institutions en apportant un regard objectif sur l'impact de notre action.

En parallèle, nous avons pour objectif de stabiliser notre équipe afin d'assurer une continuité et une montée en compétences des nouveaux travailleurs sociaux. Nous allons également intensifier nos échanges avec les juges des enfants et développer notre réseau de partenaires, notamment en renforçant la communication autour de la mesure d'aide à la gestion budgétaire et familiale auprès des acteurs du département. Il est essentiel de mieux faire connaître ce dispositif, encore trop méconnu, afin qu'il puisse être mobilisé à sa juste valeur dans la prévention des difficultés familiales et parentales.

Nous constatons que la baisse du nombre de mesures n'est pas un phénomène isolé, mais une tendance généralisée. Pourtant, ces mesures, qui bénéficient d'un financement et du soutien de nos tarifificateurs, sont un véritable levier pour prévenir la dégradation des situations familiales. Il est donc regrettable qu'elles ne soient pas suffisamment prononcées, alors qu'elles pourraient éviter des ruptures et des interventions plus lourdes à long terme.

Face à ces constats, notre service reste mobilisé et déterminé à renforcer son action en faveur des familles en difficulté. En consolidant notre organisation interne, en développant nos partenariats et en sensibilisant davantage à l'importance de cette mesure, nous espérons contribuer à une meilleure reconnaissance de son utilité et à une meilleure prise en charge des situations à risque.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MJPM – MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS
PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2024



MJPM

► Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION DDETS	NOMBRE DE POSTES ETP 13,70
MESURES 340	PUBLIC Majeurs

► Structure architecturale



Le service occupe les locaux au 1^{er} étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Le 01/01/2009 le service de TPS devient le Service d'accompagnement éducatif dans la gestion des Prestations Sociales : SAEGPS, cette modification est enregistrée en préfecture le 09 juin 2009.

Un passage en CROSM incluant un traité de fusion avec l'Association AT2A en 2010 valide les mesures MJPM, les autorisations de la DDCS à titre de régulation (fusion /absorption) feront suite le 23 décembre 2010.

► Organigramme



► Mission et types de prises en charge

Le service doit assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux. Trois types de mesure de protection sont confiées à l'Association : Sauvegarde de justice avec mandat spécial, curatelle et tutelle. L'ADVSEA 84 est aussi désignée occasionnellement pour exercer des mesures ad hoc. Ces mesures ont pour but d'éviter un conflit d'intérêts entre le tuteur et la personne protégée.

L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel « **la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens. Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité. Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie** ».

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.

- Protéger la personne et ses biens dans le respect ses droits fondamentaux,
- Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
- Contribuer à réduire l'isolement social
- Développer le partenariat afin de permettre le recueil des informations nécessaires pour apprécier et comprendre le contexte global de la situation. Les relations partenariales garantissent la qualité du service rendu aux personnes protégées.

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection de courte durée.

La personne sous sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits à l'exception de ceux confiés au mandataire spécial.

La sauvegarde de justice permet au mandataire de contester judiciairement les actes accomplis par la personne protégée. S'ils sont contraires à ses intérêts, le mandataire est tenu de rendre compte de l'exécution de son mandat à la personne protégée et au juge.

La **curatelle, simple ou renforcée**, est une mesure d'assistance.

Elle peut s'appliquer à la protection de la personne et/ou à la protection des biens.

Le curateur assiste la personne dans la réalisation de certains actes mais n'intervient pas à la place du majeur protégé (sauf exceptions prévues par le juge).

En curatelle, la personne protégée accomplit seule les actes d'administration, et avec l'assistance de son curateur les actes de disposition.

Le juge peut prononcer une curatelle renforcée : ce qui entrainera la perception des ressources et le règlement des dépenses de la personne protégée par le curateur.

Pour la mesure de curatelle simple, la personne protégée gère seule ses comptes courants, perçoit seule ses ressources et assure seule le règlement de ses dépenses auprès des tiers.

Le juge des contentieux de la protection peut aménager la curatelle renforcée en autorisant la personne protégée à accomplir seule certains actes.

La curatelle est prononcée pour une durée limitée ne pouvant excéder 5 ans. Le juge peut la renouveler, la modifier ou y mettre fin si elle ne se justifie plus.

La **tutelle** est une mesure de représentation.

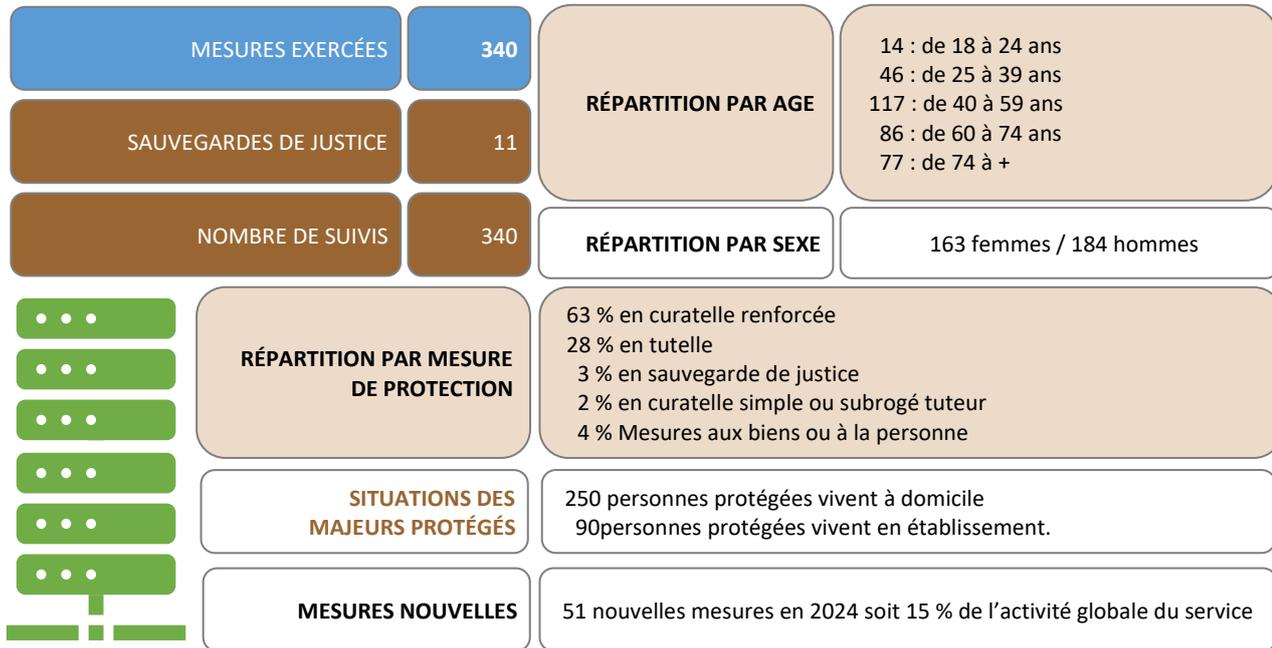
Le tuteur représente la personne protégée dans tous les actes de la vie civile. Le juge peut toutefois prévoir des actes que la personne protégée fera seule ou avec l'assistance du tuteur.

Le tuteur accomplit seul les actes d'administration ; il doit toutefois obtenir l'autorisation du juge de la protection pour certains actes de disposition.

La tutelle est prononcée pour une durée limitée ne pouvant excéder 10 ans. À tout moment, le juge peut ensuite la renouveler, la modifier ou y mettre fin si elle ne se justifie plus.

➤ Chiffres clés

MJPM



➤ Enjeux et perspectives

Au terme de cette année d'activité, notre service MJPM a poursuivi son engagement en faveur de la protection des personnes vulnérables, en assurant un accompagnement individualisé et conforme aux exigences légales et éthiques. Malgré les défis rencontrés, notamment en matière de gestion des demandes croissantes et d'adaptation aux évolutions réglementaires, nous avons maintenu une qualité de service optimale.

Nos efforts pour renforcer la coordination avec les partenaires sociaux et institutionnels, ainsi que pour favoriser l'autonomie des personnes protégées, restent une priorité.

Forts de cette dynamique, nous poursuivrons nos actions dans une démarche d'amélioration continue, afin de garantir un accompagnement toujours plus efficace et respectueux des droits et des besoins de chaque majeur protégé.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

Rapport d'activité

2024



PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 13,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

Le service a déménagé ses locaux sur le site de Montfavet, dans le bâtiment de l'Orme depuis 2019. Les locaux sont neufs, offrent de nombreuses places de parking dans un cadre arboré.

➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

➤ Organigramme en ETP

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Placement familial spécialisé

Direction 0,80
Chef de service 1

Secrétaire de direction 0,80

Comptable 0,90

Gestion RH AF 1

Secrétaires mineurs et accueil 3,50

Psychologue 0,60

Équipe éducative 3,80

Référente AF 1

Assistants familiaux 45

Services généraux 0,63

➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participera à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

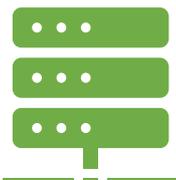
➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir et lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	RÉPARTITION PAR AGE MOYENNE 10 ANS	29 % d'enfants de 0 à 6 ans 36 % d'enfants de 6 à 12 ans 35 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97,26 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 786	RÉPARTITION PAR SEXE	47 % de filles, 53 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	23 699	RECONNAISSANCE MDPH	22 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	99,90 %	ENFANTS SORTANTS	20 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	86 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX	80 % JE du Comtat 17 % JE du Grand Avignon 3 % autres	

Enjeux et perspectives

Une année 2024 riche en mouvements et actualités.

Des turbulences ont été observées avec :

De nombreux mouvements au sein de l'équipe avec plusieurs départs/arrêts maladies pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, ainsi qu'un turnover important.

Ce turnover concernant également les remplaçants a contribué à une perte de repère et une insécurité pour les enfants mais également pour leur famille et l'équipe pluridisciplinaire : une situation anxiogène permanente durant l'année 2024 qui a induit un climat social parfois tendu.

En réponse aux constats ci-dessus, il est prévu que l'année 2025 s'inscrive dans une dynamique d'intelligence collective et de stabilité : un travail de cohésion d'équipe, et d'harmonisation des pratiques professionnelles via la réécriture du Projet de Service.

Le maintien et le développement des partenariats est également resté en retrait et a pu par découlement laisser des portes fermées alourdissant la qualité et la prise en compte de la notion de parcours de l'enfant sur le Vaucluse.

Néanmoins, il est prévu de déployer une stratégie face au contexte complexe du rapport au travail et à la crise du secteur qui se veut nationale.

Les perspectives de travail pour 2025 s'inscrivent dans la continuité de celles amorcées en 2024.

Les principales actions à mener seront de :

- Développer une politique de recrutements des postes vacants afin de garantir la stabilisation des équipes et la qualité des accompagnements ;
- Développer les partenariats existants et en développer de nouveaux notamment avec les acteurs Associatifs, Sanitaires et Médico-sociaux ;
- Promouvoir la QVCT au sein du service (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) ;
- Développer et déployer la démarche d'évaluation des compétences parentales et s'appuyer sur les projets de parentalité ;
- Améliorer encore et avec le nouveau PPE la participation des jeunes et des familles ;
- Former et accompagner les professionnels au travers d'un PDC (Plan de Développement des Compétences) répondant aux besoins et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Poursuivre la mise en lien des professionnels dans le pôle et avec les autres pôles de l'ADVSEA dans un objectif de partage, d'échange de pratiques, de renforcement du sentiment d'appartenance, de solidarité.

L'engagement et la participation de tous, sans exception, en tant qu'acteur singulier, permettra de répondre aux missions d'accueil et d'accompagnement avec la plus grande réussite le plus grand succès qualitatif attendu au service des enfants confiés.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SAPSAD AVIGNON ET CARPENTRAS

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

Rapport d'activité

2024



SAPSAD

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 16,90 + 4 AF

CAPACITE | 76 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1^{er} janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places **puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places.**

➤ Structure architecturale



CARPENTRAS

Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, côté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m², se situent 57 avenue Pierre Sémard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | SAPSAD

Directeur 0,20

Chef de service 1,50

Secrétaire de direction 0,20

Équipe éducative 11

Secrétaire 1,40

Assistants familiaux 4

Psychologue 1,50

➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

➤ Objectif du service

Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

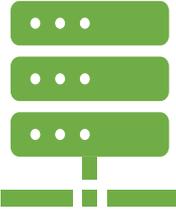
Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

➤ Chiffres clés

SAPSAD

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	27 740	RÉPARTITION PAR AGE MOYENNE 9 ANS	46 % d'enfants de 0 à 6 ans 22 % d'enfants de 6 à 12 ans 31 % d'enfants âgés de 12 à 18 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	98,07 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	27 204	RÉPARTITION PAR SEXE	50 % de filles, 50 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	27 271	RECONNAISSANCE MDPH	37 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	98,31 %	ENFANTS SORTANTS	55 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR EDES	56 % EDES CARPENTRAS 33 % EDES AVIGNON ET GRAND-AVIGNON 11 % EDES ORANGE	

Enjeux et perspectives

Le présent rapport d'activité met en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de notre mission de placement à domicile en protection de l'enfance.

Bien que nous ayons travaillé avec détermination pour offrir un environnement sûr, stable et bienveillant à chaque enfant placé sous notre responsabilité, tout en préservant et en renforçant les liens familiaux, l'arrêt de la Cour de cassation d'octobre 2024 remet en question le placement éducatif à domicile.

Au moment de la rédaction de ce rapport, une fin de l'ordonnancement des mesures SAPSAD par les magistrats du Vaucluse est actée au bénéfice d'AEMO-H.

En conclusion, l'année 2025 sera marquée par la fin des mesures SAPSAD. Elle sera donc une année de transition avec un enjeu majeur pour 2026, de répondre aux attentes des magistrats et de l'ASE.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS MOULIN DU VAISSEAU

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2024



MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION Conseil départemental	NOMBRE D'ETP 24,65
CAPACITE 20 places 290 J → 365 J	PUBLIC 4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis cette année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII^e siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire. D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

➤ Organigramme



➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

➤ Objectif du service

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes souteneurs et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

➤ Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	7 300	RÉPARTITION PAR AGE <ul style="list-style-type: none"> 9 ans et 7 mois 	10 % d'enfants de 3 à 5 ans 33 % d'enfants de 6 à 9 ans 33 % d'enfants de 10 à 12 ans 17 % d'enfants de 13 à 15 ans 07 % d'enfants de 16 à 18 ans
MESURES ORDONNÉES	7 081		
SUIVIS ANNUELS	30	RÉPARTITION PAR SEXE	46 % de filles, 54 % de garçons
MESURES RÉALISÉES	7 081	DURÉE DE PLACEMENT	2 ans, en très forte baisse par rapport à l'an passé (8 ans) et en dessous de la moyenne décennale 3 ans et 8 mois
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN %	97		
	RÉPARTITION PAR FRATRIE	Tendance haute avec 67 % d'enfants en fratrie (20 sur 30)	
	STATUTS DES MINEURS	Maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires supérieur à 2022 Mesures judiciaires OPP ASE 93 % Mesures administratives AP ASE 7 %	
	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	47 % des enfants sont originaires du TIMS Haut Vaucluse 40 % des enfants sont originaires du TIMS entre Rhône et Sorgues et du TIMS Comtat Venaissin et 13 % autres	

➤ Enjeux et perspectives

Les projets à maintenir

- La poursuite du **projet de médiation animale**. Cette action doit être consolidée en 2025 tant au point de vue de son financement que de la pratique éducative et du partenariat.
- Si le **jardin** est régulièrement investi par des projets ponctuels (potager, poulailler...) une cohérence institutionnelle est encore à construire.
- **Le projet piano**. Des partenaires institutionnels sont à rechercher pour donner une dimension plus stable au regard du financement qui n'est pas assuré à ce jour.
- **la participation aux travaux du schéma départemental enfance famille**. L'établissement est engagé dans deux fiches actions :
 - Fiche action 11 : « Des actions et prestations interinstitutionnelles nouvelles au bénéfice des enfants protégés aux multiples vulnérabilités »
 - Fiche action 12 : « Développement d'autres accompagnements, dans une visée thérapeutique et socialisante »

Les projets à initier

- **L'évaluation externe** a été décalée en 2025, l'opérateur a été déterminé et concerne l'ensemble des MECS de l'Association. La date a été fixée pour la venue des intervenants en juin 2025.
- **le développement des liens avec le service ASE** : particulièrement la plateforme d'orientations et les responsables Territoriaux ASE pour faciliter les liens entre les professionnels de l'établissement et les référents de l'ASE.

Le projet architectural

Ce point reprend de manière identique, dans une volonté de cohérence, les éléments indiqués dans le rapport 2023. L'association a pour objectif une rénovation et un agrandissement des locaux pour :

- Correspondre aux normes accès des personnes handicapées
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des parents :
 - En augmentant le nombre de chambres individuelles
 - En ayant des salles d'apaisement et d'activités spécifiques pour les enfants.
 - Par la mise en place d'espaces de douches et augmenter le nombre de toilettes.
 - Par la création d'une réelle salle d'accueil dédiée spécifiquement aux rencontres avec les parents.
 - Par la création d'un studio permettant aux enfants de rencontrer leurs parents sur des temps de DVH à la journée, le WE et plus à l'établissement.
- Améliorer les conditions de travail des salariés :
 - Par la création d'une salle spécifique pour les personnels (repas, repos, affichage...)
 - La création d'une salle de réunion au regard de l'augmentation du nombre de salariés
 - Le déplacement du bureau du chef de service.

L'étude de ce projet associera les personnels de l'établissement.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS LA VERDIÈRE

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2024



MECS LA VERDIÈRE

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 37,55

CAPACITE | 33 places (30 ASE dont 1 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J

PUBLIC | 8-18 ans

Ouverture en 1943 du Centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ». De 1959 à 1963 la Sauvane a une capacité d'accueil de 45 places.

L'Association bénéficiera en 1965 de subventions de l'État permettant la reconstruction et l'extension des locaux existants.

Le 2 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdière ».

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdière.

➤ Structure architecturale

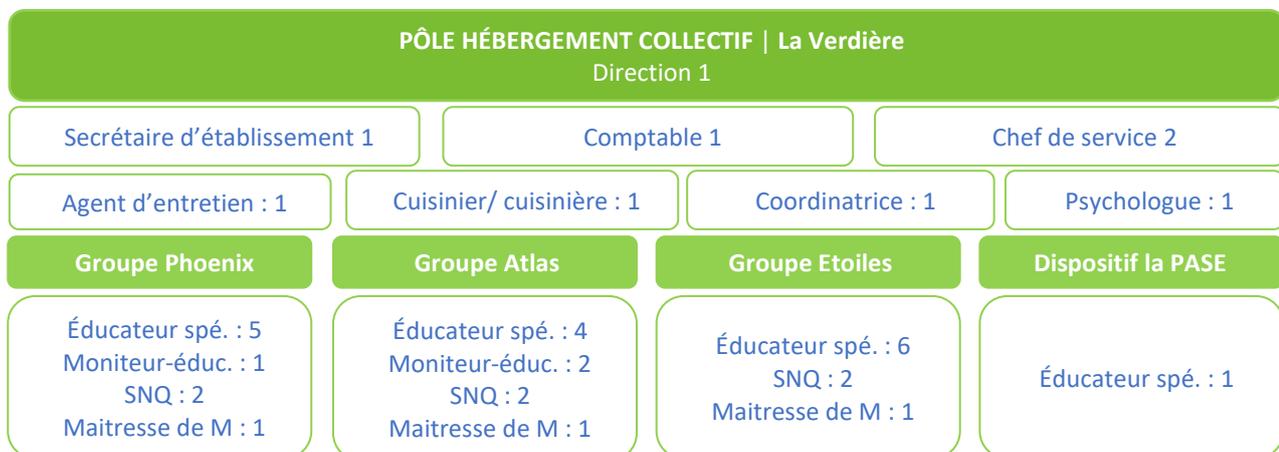


La MECS est située dans une propriété à Montfavet dans un vaste parc boisé de six hectares.

Elle est composée d'un bâtiment principal et de 2 bâtiments annexes.

Un projet de reconstruction est en cours.

➤ Organigramme (en ETP)



➤ Mission et types de prises en charge

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.

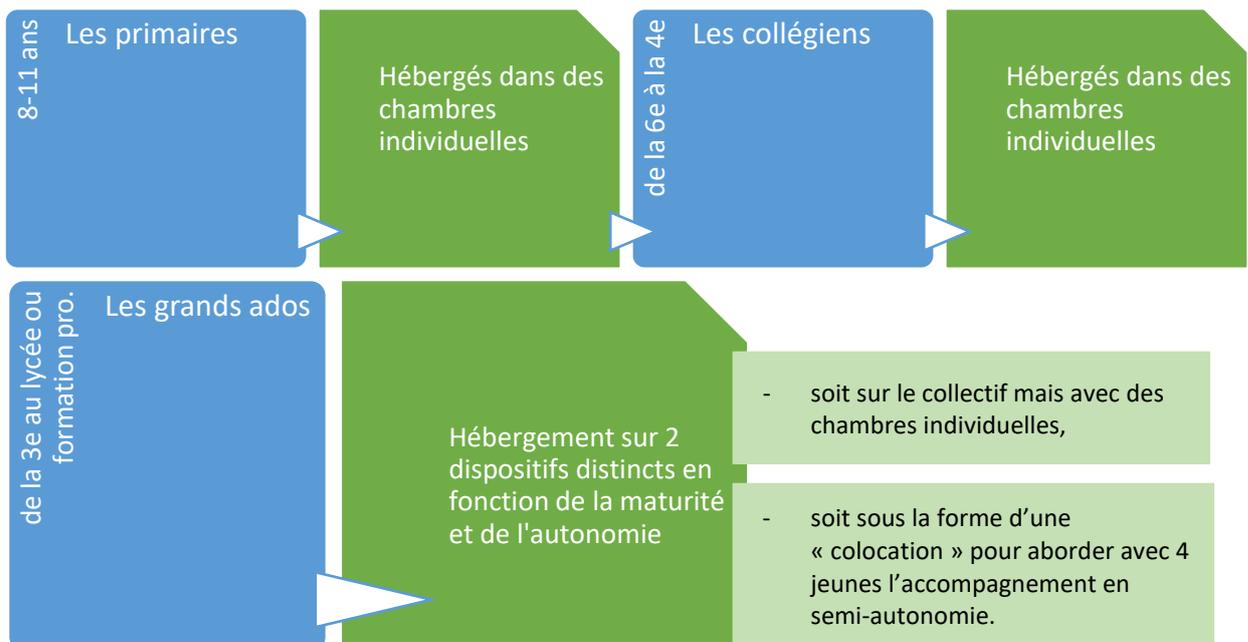
Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.

Le type de prises en charge : Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.

➤ Objectif du service

- **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
- **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
- **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.

L'organisation des groupes est « horizontale » et prévoit 3 tranches d'âge, en lien avec la scolarité :



Enfin, et parce que penser une meilleure réponse aux besoins des jeunes, c'est inévitablement réfléchir à leur prise en charge en journée, la modalité d'accueil en journée a continué à développer son activité de soutien éducatif.

➤ Chiffres clés

Nombre de journées prévus	10 714	RÉPARTITION PAR AGE	47 % de 7 à 12 ans
Taux d'occupation arrêtés	97,84 %		28 % de 13 à 15 ans
Nombre de journées réalisées	10 970	RÉPARTITION / SEXE	45 % de filles, 55 % de garçons
Taux d'occupation réel en %	100,18	DURÉE DE PLACEMENT	11 % moins de 1 mois
Écart entre prévisionnel et réalisé	+2,31 %		20 % de 1 mois à 6 mois
			15 % de 6 mois à 2 ans
			30 % supérieure à 2 ans
RÉPARTITION PAR FRATRIE		Tendance haute avec 27 % d'enfants en fratrie.	

➤ Enjeux et perspectives

L'année 2024 a été riche et bien remplie. Nous devons continuer à faire évoluer nos pratiques et nous montrer innovants. L'objectif étant d'être au plus près des besoins des enfants. Certains jeunes se retrouvent parfois sans issue car ils ne répondent pas forcément à ce que l'on peut appeler « la norme » ; nous souhaitons nous engager dans cette réflexion avec le service de l'aide sociale à l'enfance et ce dans le cadre du nouveau schéma départemental. Aujourd'hui, il est pertinent d'adapter nos établissements et faire preuve de souplesse intellectuelle pour accueillir l'autre, et ainsi dire accepter ses particularités, sa singularité.

Les perspectives de la maison d'enfants sont :

- Le déménagement de la nouvelle Verdière en 2025
- La réhabilitation de l'unité 3 en studio pour grand-enfant ou unité annexe urgence
- La réhabilitation de la cuisine centrale
- L'admission de jeune dans le cadre pénal

Après le déménagement, un travail sera mené en parallèle avec l'ensemble des équipes pour réfléchir aux nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement.

La fin d'année 2024 a permis d'identifier certains points d'amélioration et dans le cadre de la concertation avec les équipes, nous entamerons différents groupes de travail en 2025 et notamment :

- La consolidation des outils de la loi 2022-2 et notamment la participation des familles lors de la mise en place de la feuille de route et d'accompagnement
- Le dossier unique de l'usager (attente de validation budget 2025)
- L'autorité, respect et tolérance en cadre posé et limites supposées
- Accompagner les mineurs qui ont commis des actes de délinquance

Plusieurs formations seront proposées à l'ensemble des salariés de manière individuelle ou collective afin de favoriser la montée en compétences des professionnels.

Nous continuerons à participer à différentes rencontres entre les différents établissements du pôle hébergement afin d'engager un travail de réflexion commun sur l'accueil et l'accompagnement des enfants. Un travail quant à la mise en place d'un véritable pôle hébergement au sein de l'ADVSEA.

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés pour le travail de qualité qu'ils ont pu fournir durant l'année 2024.

Un contexte difficile n'arrête pas un salarié engagé et investi pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte et l'ensemble des activités démontrent de façon qualitative le professionnalisme des uns et des autres.

Ce bilan est à mettre sur le compte des efforts quotidiens de tous et je ne peux que féliciter chacun pour cette réalité.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS LES SOURCES

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2024



MECS LES SOURCES

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION Conseil départemental	NOMBRE D'ETP 18,44
PUBLIC 14-21 ans	CAPACITE 19 places 365 J
UNITÉ Hébergement collectif 9	STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES 6
STUDIOS Hébergement collectif 2	APPARTEMENT PARTAGÉ 2

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1^{re} habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002. Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa.

➤ Structure architecturale



L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012.

Depuis, de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

➤ Organigramme



➤ Mission et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Elle accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil

Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code l'Action Sociale et des Familles.

➤ Objectif du service

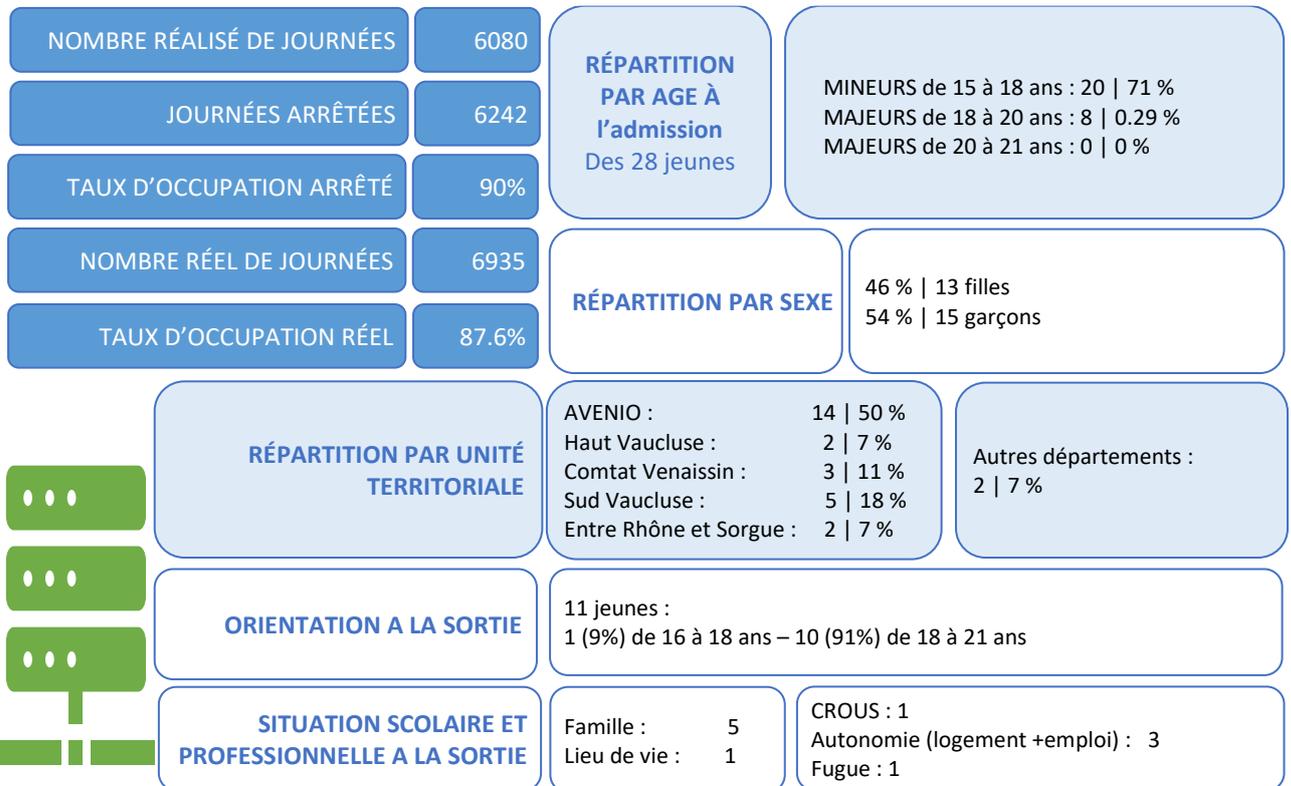
L'axe fondateur du Projet d'établissement est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale.

Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.

Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.

Chiffres clés



Enjeux et perspectives

L'année 2024 a été une année particulièrement mouvementée pour la MECS Les Sources, marquée par des changements de direction et un rajeunissement de la population accueillie. Ces transformations ont engendré des défis importants tant sur le plan organisationnel que sur le plan humain, confrontant les équipes à des ajustements constants. La stabilité, essentielle à la bonne gestion de l'établissement et à l'accompagnement des jeunes, a été mise à l'épreuve durant cette période de transition.

L'arrivée de la nouvelle directrice en juillet 2024 a joué un rôle crucial dans le rétablissement de l'équilibre au sein de la MECS. Elle a permis non seulement l'accueil de jeunes en attente de solution d'hébergement, mais aussi la restauration de la confiance des équipes éducatives dans leurs pratiques. Cette reprise en main a permis de réorganiser les services et de stabiliser le fonctionnement de l'établissement, en réinstaurant un cadre de travail plus serein et structuré.

Cependant, le chemin vers une stabilité complète ne se concrétisera que dans les mois à venir, avec l'arrivée prévue en janvier 2025 de la cheffe de service. Ce recrutement marquera une étape clé dans la stabilisation de l'équipe de direction et dans la consolidation de l'organisation interne. Dans cette dynamique de renouveau, plusieurs projets et perspectives s'ouvrent pour 2025. Une réflexion importante est actuellement menée sur le service des extérieurs, avec l'objectif de repenser le dispositif d'accueil. L'objectif est de proposer des solutions d'hébergement plus représentatives de la réalité à laquelle les jeunes seront confrontés à leur sortie, en offrant des logements adaptés à leurs besoins actuels et futurs. Ce projet vise à garantir une meilleure transition pour les jeunes, en leur offrant un cadre de vie qui les prépare davantage à leur indépendance future. L'année 2025 sera également marquée par une révision et une amélioration des pratiques éducatives. Un focus particulier sera mis sur la démarche qualité, afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis. Enfin, la création de nouveaux ateliers de bien-être et d'ateliers sportifs seront créés. Ces nouveaux dispositifs ont pour vocation d'enrichir l'offre d'activités proposées aux jeunes, en leur permettant d'explorer de nouvelles compétences, de renforcer leur estime de soi et de développer des pratiques favorisant leur bien-être physique et mental.

Ainsi, bien que l'année 2024 ait été une période de défis et de réajustements, elle marque également un tournant pour la MECS Les Sources. L'établissement entre dans une phase de renouveau, avec des projets ambitieux pour 2025, destinés à offrir aux jeunes un accompagnement plus personnalisé, adapté à leurs besoins, tout en renforçant la cohésion et l'efficacité des équipes. Ces transformations visent à pérenniser la qualité des services et à renforcer l'impact positif sur les parcours des jeunes accueillis.

COORDONNÉES DES SERVICES

MECS LA VERDIÈRE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 00 83



FOYER LES SOURCES

86 avenue des Sources
84000 AVIGNON
T. 04 90 87 30 76

MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

1750 La Venue de Mormoiron
84380 MAZAN
T. 04 90 69 70 38

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ SAPSAD-VPT

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 64 50

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 36 72

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

355 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 63 40 F

SERVICE AGBF

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 63 40

SERVICE MJPM

25 avenue de la Trillade
1^{er} étage
84000 AVIGNON
T. 04 90 16 61 90

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 27 68 85
